

in the establishment of peace and co-operation among the inhabitants of Palestine. The United Kingdom and the United States had suffered a defeat in their Palestine policy. A typical example of that fact was the dispute which had taken place in the First Committee during the consideration of the Palestine question. As was known, the United Kingdom delegation had hastened, from the very start of the discussion, to submit its draft before anyone else so that it should be taken as a basis for discussion.

The PRESIDENT stated that the meeting would have to adjourn and requested Mr. Vyshinsky to conclude his speech at the following meeting.

The meeting rose at 5.15 p.m.

HUNDRED AND EIGHTY-SIXTH PLENARY MEETING

*Held at the Palais de Chaillot, Paris,
on Saturday, 11 December 1948, at 8.30 p.m.*

President : Mr. H. V. EVATT (Australia).

123. Continuation of the discussion on the Progress Report of the United Nations Mediator on Palestine : reports of the First Committee (A/776) and of the Fifth Com- mittee (A/786)

AMENDMENTS PROPOSED BY AUSTRALIA, BRAZIL, CANADA, CHINA, COLOMBIA, FRANCE AND NEW ZEALAND (A/789) AND AMENDMENT PROPOSED BY BELGIUM (A/791) TO THE DRAFT RESOLUTION PROPOSED BY THE FIRST COMMITTEE

The PRESIDENT called upon the representative of the Union of Soviet Socialist Republics to conclude the speech which he had begun at the previous meeting.

Mr. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics) recalled that he had been describing the struggle which had gone on in the First Committee when the Palestine question had been under discussion there.

The United Kingdom delegation had hastened to submit its own resolution at the beginning of the discussion on the Palestine question, with the evident intention of making that resolution a basis for the Committee's handling of the question. It had been based almost entirely on the report of the Mediator and, fundamentally, aimed

la paix en Palestine, ni de créer les conditions nécessaires pour réaliser la coopération entre ses habitants. La politique palestinienne du Royaume-Uni et des États-Unis a subi une défaite. La discussion qui a eu lieu au sein de la Première Commission lors de l'examen de la question de Palestine en offre un exemple typique. Comme on le sait, la délégation du Royaume-Uni s'est empressée, dès le début de la discussion, de soumettre sa proposition avant toute autre afin qu'elle pût être prise comme base de discussion.

Le PRÉSIDENT annonce que la séance doit être levée et invite M. Vychinsky à terminer son discours à la séance suivante.

La séance est levée à 17 h. 15.

CENT-QUATRE-VINGT-SIXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

*Tenue au Palais de Chaillot, Paris,
le samedi 11 décembre 1948, à 20 h. 30.*

Président : M. H. V. EVATT (Australie).

123. Suite de la discussion sur le rap- port intérimaire du Médiateur des Nations Unies pour la Palestine : rapports de la Première Commis- sion (A/776) et de la Cinquième Commission (A/786)

AMENDEMENTS PROPOSÉS PAR L'Australie, le Brésil, le Canada, la Chine, la Colombie, la France et la Nouvelle-Zélande (A/789) ET AMENDEMENT PROPOSÉ PAR LA Belgique (A/791) AU PROJET DE RÉSOLUTION PRÉSENTÉ PAR LA PREMIÈRE COMMISSION

Le PRÉSIDENT invite le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques à terminer l'exposé qu'il a commencé à la séance précédente.

M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) rappelle qu'il décrivait le conflit qui avait surgi au sein de la Première Commission au moment de l'examen de la question palestinienne.

Il est évident que la délégation du Royaume-Uni s'est hâtée de présenter sa résolution dès le début afin que la Commission l'utilise comme base de discussion. Cette résolution est presque entièrement fondée sur le rapport du Médiateur; elle a pour but essentiel d'apporter des modifications considérables aux dispositions de

at considerably amending the General Assembly's resolution of 29 November 1947. That resolution had, for example, provided for certain boundary lines; the United Kingdom resolution aimed at revising them and taking from Israel the Negeb territory which comprised approximately two-thirds of the State of Israel. Such wishes had been expressed by representatives of the British military authorities.

The United Kingdom delegation had also proposed that the rest of Palestine which did not make up the present State of Israel — a considerable part of that country, perhaps as much as four-fifths of it — should adjoin the State of Transjordan. The relations between the United Kingdom and Transjordan were well known; it was equally well known that Transjordan played the role of a puppet of the United Kingdom. The implementation of the Mediator's recommendations, with the aid of the United Kingdom and the United States of America, would mean that United Kingdom control over the greater part of Palestine would be established through Transjordan. That would obviously mean that a separate puppet Arab State would be organized in that part of Palestine which did not comprise the State of Israel; that would be contrary to the General Assembly resolution of 29 November 1947.

Mr. Vyshinsky thought that it had been no accident that Mr. Stanley, the former British Colonial Secretary, had stated in 1947, when the Palestine question had been discussed in Parliament, that the solution of the Palestine problem might end a chapter but, in his opinion, that would not necessarily close history. Mr. Stanley had stated that the United Kingdom had said it would not be responsible for the situation, but he was certain that it would never lose its interest in the territory of Palestine.

That remark, made as it had been by the former Colonial Secretary, was of considerable significance and shed light on the policy pursued by the United Kingdom in relation to Palestine, with the help of the United States.

After several days spent in examining the subject, the majority of the First Committee had shown a negative attitude towards the United Kingdom draft resolution. The United States delegation, in an attempt to aid the United Kingdom, had introduced a number of amendments to that resolution.

The USSR representative thought that the aim of the United States manoeuvre had been to make the United Kingdom resolution more acceptable to the Committee; but its amendments had changed nothing of the substance of the United Kingdom resolution, which had still re-

la résolution de l'Assemblée générale du 29 novembre 1947. Celle-ci traçait, notamment, certaines frontières : la résolution du Royaume-Uni propose une révision de ce tracé, en retranchant le Negeb du territoire qui revient à Israël; or, le Negeb représente environ deux tiers de l'État d'Israël. Ce sont les autorités militaires britanniques qui ont exprimé ce vœu.

La délégation du Royaume-Uni propose également d'annexer à la Transjordanie tout le territoire palestinien non compris dans les frontières actuelles de l'État d'Israël, ce qui représente une très grande partie de la Palestine, peut-être les quatre cinquièmes de ce territoire. Chacun sait quelles relations existent entre le Royaume-Uni et la Transjordanie; on sait également que ce dernier pays est un satellite du Royaume-Uni. L'application des recommandations du Médiateur, avec l'assistance du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique, signifierait que la plus grande partie de la Palestine serait placée sous le contrôle du Royaume-Uni, par l'intermédiaire de la Transjordanie. De toute évidence, cela reviendrait à dire qu'un État arabe fantôme serait constitué séparément sur la partie du territoire palestinien qui n'est pas comprise dans l'État d'Israël, en violation de la résolution de l'Assemblée générale du 29 novembre 1947.

Ce n'est pas par hasard que M. Stanley, ex-Secrétaire d'État britannique aux Colonies, a déclaré, en 1947, au cours de l'examen du problème palestinien par le Parlement britannique, que la solution du problème palestinien pourrait marquer la fin d'un chapitre, mais non pas nécessairement la fin de l'histoire. M. Stanley a déclaré que le Royaume-Uni avait annoncé son intention de ne plus assumer de responsabilités en cette affaire, mais qu'il était convaincu que le Royaume-Uni ne se désintéressait jamais de la Palestine.

Cette remarque est très significative dans la bouche de l'ancien Secrétaire d'État aux Colonies et révèle le caractère de la politique suivie par le Royaume-Uni, avec l'aide des États-Unis, à l'égard de la question palestinienne.

La Première Commission a examiné pendant plusieurs jours le projet de résolution du Royaume-Uni, et la majorité n'a pu l'accepter. La délégation des États-Unis s'est efforcée d'appuyer le Royaume-Uni en proposant d'apporter un certain nombre d'amendements à cette résolution.

Le représentant de l'URSS pense que la délégation des États-Unis voulait, par cette manoeuvre, rendre la résolution du Royaume-Uni plus acceptable aux yeux de la Commission; or, ces amendements n'ont rien changé au fond de la résolution et la Commission ne l'a pas

mained unacceptable to the Committee in view of the General Assembly resolution of 29 November 1947. The United Kingdom and United States delegations had merely exchanged roles. The United Kingdom had introduced resolutions and the United States had proposed amendments to them; but it had been quite clear that a complex strategic manoeuvre was being carried out, consisting in virtual collusion between the delegations of two of the most influential Powers in the First Committee. It had become obvious that an attempt was being made to create the impression that the United States had been constantly improving the United Kingdom resolution and that both delegations were trying to meet the wishes of the Committee by adopting various amendments.

The resolution had been a failure. It had obtained a very small majority, despite the United States amendments. Only 25 representatives had voted for it, 21 had voted against, and there had been nine abstentions. The same document was now before the General Assembly; it should be noted that it still contained the same statements, which were entirely contrary to the General Assembly's resolution of 29 November 1947. That resolution had, for example, envisaged an international status for Jerusalem, to be worked out by the Trusteeship Council, and that the Council should administer the Jerusalem area. The present resolution, however, recommended — for reasons of its own — that the conciliation commission should work out the status of Jerusalem. It proposed, too, that the commission should appoint a governor for the Jerusalem area. Those proposals completely ignored the General Assembly resolution which had established an entirely different procedure for establishing a status for Jerusalem and for the appointment of a governor. Why had there been such a lack of respect for the Assembly's resolution, Mr. Vyshinsky asked. Why had it been necessary to annul that resolution, particularly at a time when it concerned a question of organization to which it had provided a quite satisfactory solution? A most regrettable conclusion might be drawn.

There were several ways of undermining; there was, first, the direct method — the submission of a proposal to reject or withdraw a resolution. There was, secondly, the indirect method — and that was being attempted in the present case. That method consisted, not in openly requesting the withdrawal of the General Assembly's resolution of 29 November 1947, but in circumventing it by the introduction of a number of new measures which, for all practical purposes, would nullify the original resolution, although the words «nullify» or «withdraw» would never be used. It was not stated openly and frankly that

jugée plus acceptable, étant donné qu'elle est incompatible avec la résolution de l'Assemblée générale du 29 novembre 1947. Les délégations du Royaume-Uni et des États-Unis n'avaient fait qu'invertir les rôles. Le Royaume-Uni présentait des résolutions auxquelles les États-Unis proposaient des amendements : mais il apparaissait clairement qu'il s'agissait là d'une manoeuvre stratégique complexe, fondée sur la complicité de fait des délégations de deux des Puissances les plus influentes au sein de la Première Commission. Il est clair que l'on a voulu faire croire que les États-Unis amélioreraient constamment la résolution du Royaume-Uni et que les deux délégations s'efforçaient de donner satisfaction à la Commission en acceptant des amendements.

Cette résolution a abouti à un échec. Elle n'a recueilli qu'une faible majorité des voix, en dépit des amendements qu'y avaient apportés les États-Unis. Vingt-cinq représentants seulement ont voté pour, 21 ont voté contre, et 9 se sont abstenus. La résolution est maintenant devant l'Assemblée générale; elle contient toujours les mêmes dispositions, incompatibles avec la résolution de l'Assemblée générale du 29 novembre 1947. La résolution de novembre 1947 prévoyait, par exemple, que le Conseil de tutelle élaborerait un statut international pour la ville de Jérusalem, et qu'il serait chargé de l'administration de la zone de Jérusalem. La résolution du Royaume-Uni recommande, pour des raisons qu'on ignore, que le soin d'élaborer le statut de Jérusalem soit confié à la commission de conciliation. Elle propose également que cette commission désigne un gouverneur pour la zone de Jérusalem. Ces propositions ne tiennent aucun compte de la résolution de l'Assemblée générale, qui prévoit une méthode entièrement différente en ce qui concerne l'élaboration du statut de Jérusalem et la nomination d'un gouverneur. Pourquoi n'a-t-on pas respecté la résolution de l'Assemblée? Pourquoi a-t-on jugé nécessaire de l'annuler à ce moment précis, alors qu'elle apportait une solution administrative tout à fait satisfaisante? On pourrait en tirer des conclusions fort regrettables.

On peut détruire une résolution de différentes manières. Il y a la méthode directe qui consiste à présenter une proposition visant à rejeter ou à annuler la résolution en question. Il y a aussi la méthode indirecte, et c'est à elle que l'on a eu recours ici, en essayant, non pas d'obtenir ouvertement le retrait de la résolution de l'Assemblée générale, mais de tourner cette dernière en proposant un certain nombre de mesures qui reviennent pratiquement à annuler la résolution primitive, sans toutefois avoir recours aux mots «annuler» ou «retirer». On n'a pas dit ouvertement qu'il fallait réexaminer

the whole situation needed revision, because that might give rise to serious objections. Instead, an attempt had been made to achieve the same purpose by indirect methods, by the use of resolutions and proposals which did not directly attack the General Assembly resolution but nevertheless achieved the same results.

The resolution before the Assembly provided for a conciliation commission composed of three Member States. In the First Committee the USSR delegation had stated that it was not opposed in principle to such a commission. But the commission should consist of more than three members; five might be a better number, because less pressure could be brought to bear on a commission composed of a larger number of members; a membership of five would be more likely to achieve greater objectivity. It would be an advantage if the principle of geographical distribution were applied in the selection of members. That was another argument in favour of a membership of five rather than of three. The USSR delegation was not, therefore, in favour of such a small number. A larger membership would be more desirable in order that the commission might really be a conciliation commission and be enabled to extend its conciliatory efforts to all aspects of the matter, including the General Assembly's resolution.

The commission should consist of representatives of States which were not prejudiced against that resolution. To appoint representatives of States which were hostile to it from the outset would complicate the situation and indefinitely postpone a final settlement from the point of view of everyone, and particularly that of the Arabs and the Jews.

He wished to draw the Assembly's attention to his doubts whether a commission composed in the manner suggested would be able to represent adequately the wishes of the majority which had been in favour of the rejection of the original resolution. The composition of that commission should, therefore, be guided by the principle of geographical distribution and it should also take into account various points of view expressed in the First Committee which had disagreed with the Mediator's report. If those two principles were taken into account, the membership of the commission would be far more objective and its work correspondingly more successful.

The USSR delegation had proposed in the First Committee (A/C.1/401) that all foreign

l'ensemble de la situation, car cette proposition aurait risqué de soulever de sérieuses objections; en revanche, on s'est efforcé de parvenir au même résultat d'une manière indirecte, en présentant des résolutions ou des propositions qui ne visaient pas directement la résolution de l'Assemblée générale, mais arrivaient néanmoins au même résultat.

La résolution dont l'Assemblée générale est actuellement saisie prévoit la création d'une commission de conciliation composée des représentants de trois États Membres. La délégation de l'URSS a déclaré à la Première Commission qu'elle ne voyait pas d'objection, en principe, à la création d'une telle commission. Elle estime néanmoins que celle-ci devrait se composer de plus de trois membres, cinq par exemple, car elle considère que plus une commission est numériquement importante, plus il est difficile de l'influencer; une commission composée de cinq membres aurait plus de chances d'être objective. Il y aurait avantage à ce que l'on tînt compte du principe de la répartition géographique dans le choix des membres, ce qui est un autre argument en faveur d'un effectif de cinq membres plutôt que de trois. La délégation de l'URSS ne voudrait donc pas que cette Commission comportât moins de cinq membres. M. Vychinsky estime qu'il y aurait avantage à ce que la commission se composât d'un plus grand nombre de membres; elle serait ainsi une véritable commission de conciliation et serait capable d'aborder dans cet esprit tous les aspects du problème, y compris la résolution de l'Assemblée générale.

La commission devrait se composer de représentants d'États qui ne sont pas hostiles à cette résolution. Si l'on désigne, pour faire partie de la commission, des représentants d'États qui sont, dès le départ, hostiles à la résolution, cela compliquera la situation, et le règlement définitif, particulièrement du point de vue des Arabes et des Juifs, se trouvera ajourné indéfiniment.

Il est douteux qu'une commission composée de la manière que l'on propose puisse représenter convenablement la majorité, qui s'est prononcée pour le rejet de la résolution primitive. Pour former cette commission, il importe donc, d'une part, de s'inspirer du principe de la répartition géographique, et d'autre part, de tenir compte de divers points de vue exposés à la Première Commission et qui étaient hostiles aux conclusions du rapport du Médiateur. Si l'on s'inspire de ces deux principes, la commission pourra faire preuve d'une impartialité bien plus grande et les résultats de ses travaux seront, par conséquent, d'autant meilleurs.

La délégation de l'URSS a proposé à la Première Commission (A/C.1/401) que toutes

troops should be removed from Palestine immediately; not a single valid argument had been advanced against that proposal. Its opponents had tried to suggest that it was too simple, or too inopportune a method of dealing with the situation or that in presenting that proposal infringement was made on the authority of the Security Council. None of those arguments merited serious attention. The removal of foreign troops from Palestine would, in his view, lead to the cessation of all military occupation and would be conducive to the establishment of peace in that country.

The objections of the French delegation at the 228th meeting of the First Committee had, therefore, been particularly surprising. That delegation had stated that it was inopportune to suggest the removal of foreign troops. The argument that such a step would infringe the prestige of the Security Council had been, he believed, advanced by the representative of France, and supported by the representatives of Lebanon, the United Kingdom and several other States. Such arguments merely showed that their authors had been trying to avoid a decision which might compel the removal of foreign troops from Palestine.

Mr. Vyshinsky found it particularly curious that such objections should have come from those who, over a considerable period of time, had been endeavouring to diminish rather than increase the authority of the Security Council. They had even tried to debar the Security Council from dealing with just such questions as those which engaged its basic responsibility. They then reversed their argument and asserted that the prestige of the Security Council had to be safeguarded. It should be remembered that the Security Council was not dealing with the question of the removal of foreign troops from Palestine, and that, therefore, to suggest that the General Assembly should deal with that matter did not conflict with the Council's authority.

It was interesting to note that 21 delegations had been against the resolution now submitted to the Assembly and that nine had abstained; that implied that 30 delegations had not approved of it. The vote on the United Kingdom resolution in the First Committee had been no accident; it had shown that a majority of Member States had refused to support the resolution because it did not accord with the General Assembly's resolution of 29 November 1947 and because they had regarded the United Kingdom resolution as one-sided in that it presented merely the views of the United Kingdom and the United States. He believed that those two countries had hoped to pursue their own objectives in Palestine by means of such a recom-

les troupes étrangères soient retirées sans délai de la Palestine; on n'a pu opposer à cette proposition un seul argument valable. Ses adversaires ont cherché à insinuer que c'était là une méthode trop simple ou inopportune, pour faire face à la situation, ou encore qu'en présentant cette proposition, l'on empiétait sur la compétence du Conseil de sécurité. Aucun de ces arguments ne mérite de retenir sérieusement l'attention. Le retrait des troupes étrangères de Palestine aurait pour résultat la fin de toute occupation militaire et aboutirait à l'établissement de la paix dans le pays.

Les objections soulevées à la 228^e séance de la Première Commission par la délégation de la France sont, par conséquent, particulièrement surprenantes. Selon cette délégation, il serait inopportun de proposer le retrait des troupes étrangères de Palestine. L'argument selon lequel cette mesure nuirait au prestige du Conseil de sécurité, a été avancé, croit-il, par le représentant de la France, et appuyé par les représentants du Liban, du Royaume-Uni et de plusieurs autres États. De tels arguments démontrent simplement que ceux qui les présentent n'y ont eu recours qu'en vue d'éviter une décision de nature à imposer le retrait des troupes étrangères de Palestine.

Il est particulièrement étrange que ces objections émanent de ceux qui, pendant très longtemps, se sont efforcés de restreindre plutôt que d'accroître l'autorité du Conseil de sécurité. Ils ont même tenté d'empêcher le Conseil de sécurité de s'occuper de questions qui relevaient essentiellement de ses attributions. Par la suite, ils ont fait volte-face et ont déclaré qu'il fallait sauvegarder le prestige du Conseil de sécurité. Il ne faut pas perdre de vue que ce dernier ne s'occupe pas de la question du retrait des troupes étrangères de Palestine et que, par conséquent, ce n'est pas entrer en conflit avec son autorité que de proposer que l'Assemblée générale prenne cette question en mains.

Il n'est pas sans intérêt de noter que 21 délégations se sont prononcées contre la résolution actuellement présentée à l'Assemblée, tandis que neuf autres se sont abstenues; cela revient à dire que 30 délégations ont désapprouvé cette résolution. Le résultat du vote qui est intervenu à la Première Commission sur la résolution du Royaume-Uni n'est pas dû à l'effet du hasard; il a démontré que, si la majorité des États Membres se sont refusés à appuyer cette proposition, c'est parce que, d'une part, elle n'est pas conforme à la résolution de l'Assemblée générale en date du 29 novembre 1947, et que, d'autre part, ils la jugeaient partielle du fait qu'elle se bornait à présenter les vues du Royaume-Uni et des États-Unis. M. Vyshinsky

mendation. Their objectives had no connexion with the aims and purposes of the United Nations. That was why they had wished the General Assembly to adopt a resolution which did not really favour peace between Arabs and Jews but was, in fact, directed against the interests of both peoples.

Mr. Vyshinsky repeated that the United Kingdom resolution violated the General Assembly resolution of 29 November 1947. The United Kingdom and United States delegations, however, despite constant defeats, were continually insisting on their position. The defeat which they had suffered in the First Committee had compelled them to turn to other strategic manoeuvres; they had introduced other amendments. Their efforts to get that resolution through were stubborn and persistent. Specifically, it had been Mr. Hector McNeil who had appealed for the adoption of the amended part of paragraph 2, sub-paragraph (c). His appeal, however, had been somewhat strange in connexion with that sub-paragraph, because it recommended that Arabs and Jews should work with the conciliation commission and establish friendly relations between themselves — a position such as had been envisaged by the Charter.

It had, however, been proposed that the sub-paragraph should be deleted — thus implying that the necessity of establishing friendly relations on the territory of Palestine was no longer regarded as important. That was really monstrous; it was almost incredible. It could only mean an attempt to bring about an attitude of indifference to the state of hostilities which persisted between the Jews and the Arabs. The amendment, Mr. Vyshinsky believed, concealed an encouragement to hostility between the Arabs and the Jews, since it was well known that hostilities in Palestine had resulted from the policy of the United Kingdom and the United States. The United Kingdom, certainly, had had every opportunity of preventing bloodshed in Palestine; it still had that opportunity of contributing to its ending.

The deletion of the only constructive point in the resolution — paragraph 2, sub-paragraph (c) which stated that the conciliation commission should promote good relations between the State of Israel, the Arabs of Palestine and the neighbouring Arab States — shed light on the true objectives pursued by those whose interest it really was that hostilities and military action rather than peace should prevail in Palestine.

Examination of the draft resolution led to the inevitable conclusion that the efforts of the United Kingdom and the United States to solve

est persuadé que ces deux pays espéraient pouvoir, grâce à cette recommandation, travailler à réaliser leurs propres visées en Palestine. Or, leurs visées n'ont aucun rapport avec les objectifs de l'Organisation des Nations Unies. Voilà pourquoi ils auraient voulu voir l'Assemblée générale adopter une résolution qui, non seulement ne favorisait pas la cause de la paix entre Arabes et Juifs, mais était, en fait, dirigée contre les intérêts de ces deux peuples.

M. Vychinsky répète que la résolution du Royaume-Uni tend à violer celle de l'Assemblée générale en date du 29 novembre 1947. Cependant, leurs défaites répétées n'empêchent pas les délégations du Royaume-Uni et des États-Unis de revenir sans cesse à la charge. La défaite qu'elles ont subie à la Première Commission les a contraintes à avoir recours à une autre tactique; elles ont donc présenté d'autres amendements. Elles font un effort opiniâtre pour faire adopter cette résolution. Par exemple, ce fut M. Hector McNeil lui-même qui lança un appel en faveur de l'adoption de l'amendement à l'alinéa c) du paragraphe 2. Cet appel paraissait bien étrange, en vérité, car ce que recommande l'alinéa en question, c'est qu'Arabes et Juifs collaborent avec la commission de conciliation au rétablissement de leurs relations amicales — ce qui est conforme à l'esprit de la Charte.

Or, voici qu'on propose de supprimer cet alinéa : cela revient à dire qu'on a cessé de penser qu'il faut absolument rétablir des relations amicales entre les peuples de Palestine. C'est là une chose monstrueuse, voire même incroyable. On ne peut l'interpréter que comme signifiant qu'on cherche à créer un climat d'indifférence à l'égard de l'état de guerre qui règne toujours entre Arabes et Juifs. L'amendement encourage, d'une manière déguisée, les Arabes et les Juifs à poursuivre les hostilités; personne n'ignore, en effet, que les hostilités de Palestine sont le résultat de la politique du Royaume-Uni et des États-Unis. Il est certain que le Royaume-Uni avait bien loisir d'empêcher toute effusion de sang en Palestine; il a toujours la possibilité d'empêcher cette effusion de sang ou de contribuer à y mettre fin.

La suppression du seul point constructif de la résolution : l'alinéa c) du paragraphe 2, qui fait à la commission de conciliation un devoir de promouvoir les bonnes relations entre l'État d'Israël, les Arabes de Palestine et les États arabes voisins, place sous leur véritable lumière les visées de ceux qui ont intérêt à ce que les hostilités règnent en Palestine, et non la paix.

En examinant le projet de résolution, on est inévitablement amené à conclure que les efforts du Royaume-Uni et des États-Unis pour résoudre

the Palestine question were directed towards a solution favouring neither the Arabs nor the Jews, but the two Powers themselves. That was extremely characteristic.

The attitude of the USSR delegation toward the Palestine question had been extremely consistent. It favoured the freedom of peoples, and peaceful and friendly relations among nations. The USSR delegation's position was fully in accord with the aims and purposes of the United Nations as set out in the Charter. That was precisely the reason why it still thought that the true solution of the Palestine problem could be achieved only on the basis of the General Assembly resolution of 29 November 1947, which provided for equal rights and an independent existence for both peoples in Palestine.

For that reason, Mr. Vyshinsky wished to emphasize that his delegation thought that no amendments such as those presented jointly by Australia, Brazil, Canada, China, Colombia, France and New Zealand (A/789) — virtually amendments to the General Assembly resolution — should be adopted. Great care should be taken to see that the General Assembly resolution was further implemented because it had taken into consideration the basic interests of both the Jews and the Arabs and because it had intended that both peoples should form independent democratic States. The whole course of developments in Palestine had already confirmed the correctness of the USSR delegation's position with regard to that country, because it was in accord with the interests of all peace-loving nations, of all progressive humanity.

In his opinion, the resolution submitted by the First Committee could only have negative results. He had already stated why he thought so. The composition of the conciliation commission and the absence of a decision to remove all foreign troops from Palestine made the resolution completely unacceptable to his delegation. He would therefore vote against it.

In order to establish peace in Palestine it was imperative that all foreign troops should be removed from both Arab and Israel territory. All military personnel, in addition to troops as such, should also be removed. The Security Council should take appropriate measures to see that military action did not flare up again in Palestine. That was the only way of solving the Palestine question; that way was not provided by the resolution before the Assembly. The only

le problème palestinien s'exercent dans le sens d'une solution qui serait favorable, non pas aux Arabes ou aux Juifs, mais au Royaume-Uni et aux États-Unis. C'est là une chose très caractéristique.

L'attitude de la délégation de l'URSS à l'égard de la question palestinienne a été parfaitement conséquente. La délégation de l'URSS préconise la liberté des peuples et des relations pacifiques et amicales entre les nations. Cette attitude est en conformité absolue des buts de l'Organisation des Nations Unies, tels que les définit la Charte. Voilà précisément pourquoi la délégation de l'URSS est toujours d'avis qu'on ne peut apporter de solution réelle au problème palestinien qu'en se fondant sur la résolution de l'Assemblée générale en date du 29 novembre 1947, qui prévoit pour les deux peuples de Palestine des droits égaux et une existence indépendante.

C'est pourquoi M. Vyshinsky tient à souligner, au nom de sa délégation, qu'il ne faut adopter aucun amendement du genre de ceux présentés conjointement par l'Australie, le Brésil, le Canada, la Chine, la Colombie, la France et la Nouvelle-Zélande (A/789), car ce sont, en fait, des amendements à la résolution de l'Assemblée générale. Il faut veiller avec le plus grand soin à poursuivre la mise en œuvre de cette dernière résolution, car elle tient compte des intérêts essentiels des Juifs, aussi bien que des Arabes, et tend à ce que ces deux peuples forment des États démocratiques indépendants. Toute l'évolution de la situation en Palestine a déjà démontré que les vues de la délégation de l'URSS sur cette question étaient exactes, car ces vues sont conformes aux intérêts de toutes les nations pacifiques et de toutes les personnes éprises de progrès.

La résolution présentée par la Première Commission ne saurait avoir que des résultats négatifs. M. Vyshinsky a déjà expliqué pourquoi il est de cet avis. La composition qu'on prévoit pour la Commission de conciliation et le fait qu'on n'a pas décidé de retirer toutes les troupes étrangères de Palestine rendent la résolution tout à fait inacceptable pour la délégation de l'URSS. C'est pourquoi elle votera contre cette résolution.

Pour que la paix puisse être rétablie en Palestine, il est indispensable que toutes les troupes étrangères soient retirées des territoires occupés par les Arabes aussi bien que de ceux occupés par Israël. Non seulement les troupes, mais tout le personnel militaire doit également être retiré. Le Conseil de sécurité doit prendre des mesures appropriées pour que la guerre ne se rallume pas en Palestine. C'est là le seul moyen de résoudre la question de Palestine; or, la résolu-

way to solve the question could be found in the General Assembly resolution of 29 November 1947.

Mr. GARCÍA GRANADOS (Guatemala) said that he would raise what might appear to be a question of procedure but was in fact the crux of the resolution before the Assembly. Divested of its less important details, the resolution essentially provided for the setting up of a commission with broad powers to conciliate and mediate between the parties in Palestine and help the Governments concerned to reach a final settlement of all disputes pending between them.

The functions of that commission would, therefore, be of basic importance. It would represent the United Nations, perhaps as a plenipotentiary, since it would certainly exercise all the powers of that Organization. When an individual granted a power of attorney, the document which he signed contained not only the terms of reference of that power but also the name or names of those upon whom it had been bestowed. If that were so in private life, it would be even more necessary to follow such a procedure in international life when the interests of whole nations and of entire groups of human beings were at stake. In the present instance, however, the Assembly had been asked to appoint a commission with, as it were, power of attorney without knowing who the members would be. That was not either legal or fair.

A variety of procedures for the appointment of that commission had been suggested, but he had found none of them satisfactory. The joint amendment requested the General Assembly to set up the commission. The proposal adopted gave that power to five Member States; the French compromise proposal gave those same States the right to propose candidates to the General Assembly. All the proposals had a common denominator : that the election should be held after the proposal had been adopted. He was, however, sure that the attitude of many delegations would depend upon who would be appointed to that commission and upon whatever guarantee were provided of their impartiality and their desire and intention to be led by no idea other than that of the wishes and hopes of the peoples of the Middle East.

Mr. García Granados believed that the dispute between the Arabs and the Jews would be settled in the near future, to the benefit of both peoples.

tion soumise à l'Assemblée ne contient rien de tout cela. Seule la résolution du 29 novembre 1947 de l'Assemblée générale offre le moyen de résoudre la question.

M. GARCÍA GRANADOS (Guatemala) déclare qu'il va soulever ce qui pourra paraître une question de procédure, mais qui est en réalité le fond même de la résolution actuellement soumise à l'Assemblée. Dépouillée de ses détails d'importance mineure, cette résolution prévoit essentiellement la constitution d'une commission dotée de pouvoirs étendus pour concilier les parties en Palestine, intervenir entre elles dans un but de médiation et aider les Gouvernements intéressés à régler de façon définitive tous les litiges qui existent entre eux.

Les fonctions de cette commission seront donc d'une importance capitale; elle représentera l'Organisation des Nations Unies, peut-être même à titre d'organisme plénipotentiaire, car elle exercera tous les pouvoirs de cette Organisation. Quand un individu donne une procuration à quelqu'un, le document qu'il signe ne précise pas seulement la nature du mandat ainsi conféré, mais indique aussi le ou les noms du ou des mandataires auxquels ce mandat est conféré. S'il en est ainsi dans les actes privés, il doit en être ainsi, à plus forte raison, lorsqu'il s'agit des intérêts de nations entières ou de groupes d'êtres humains. Cependant, dans le cas présent, on demande à l'Assemblée de nommer une commission munie d'une sorte de procuration, mais on ne connaît pas les membres de la commission. Cela n'est ni légal ni juste.

Diverses procédures ont été suggérées pour la désignation des membres de cette commission; aucune ne paraît satisfaisante au représentant du Guatemala. L'amendement commun invite l'Assemblée générale à constituer la commission. La proposition adoptée par la Première Commission donne ce pouvoir à cinq États Membres; la proposition transactionnelle française donne à ces mêmes États le droit de proposer des candidats au choix de l'Assemblée générale. Toutes ces propositions ont un commun dénominateur : l'élection aura lieu après l'adoption de la proposition. M. García Granados est cependant certain que de nombreuses délégations feront dépendre leur attitude de ce qu'elles sauront de la composition de la commission et des garanties qu'elles auront quant à l'impartialité de ses membres et à leur résolution de ne se laisser influencer que par les désirs et les vœux des peuples du Moyen Orient.

M. García Granados est persuadé que le différend entre les Arabes et les Juifs sera réglé dans un proche avenir, pour le bien de ces deux peuples.

He felt that it would be advantageous to set up a commission which would be able to carry out some agreement; but he was convinced that to set up a mediation body or conciliation commission that was not impartial and objective would jeopardize the position even more than if nothing were done at all. The experience of the past 20 months had shown that to be true.

The representative of Guatemala felt very strongly that the procedure followed in the choice of the members who were to serve on the commission would be decisive. If the Assembly were to feel that the election should be carried out before the resolution was adopted and if the members of the commission were to provide appropriate guarantees as to their aims, his delegation would vote for the proposal. If, however, it were asked to sign a blank cheque, to his great regret, he would not be able to vote in that way.

Mr. BALAGUER (Dominican Republic) pointed out that at the 182nd plenary meeting when the Assembly had been discussing the Universal Declaration of Human Rights, the representative of the Union of South Africa had felt it incumbent upon him to expatiate upon the merits of Mrs. Roosevelt, who had been the subject of unfair criticism and somewhat unjust allusions. The representative of the USSR had confined the greater part of his speech to criticizing the work of the late Count Bernadotte, presenting him as a mere tool of the United States and the United Kingdom. The Dominican representative wished to defend the name of the late Count Bernadotte. He wished to clear from slurs the name of a martyr who had given his life in the service of peace and to bring peace to Palestine.

The PRESIDENT said that there were before the Assembly the Committee's report (A/776), the Belgian amendment (A/791), the joint amendments presented by seven delegations (A/789) and the French amendment to them (A/800/Rev.1), the proposal by El Salvador (A/801) affecting paragraphs 7 and 8 of the resolution, a proposal by Pakistan (A/803) dealing with paragraph 8 and a proposal by Poland (A/804) to delete the word «three» and substitute the word «five» in paragraphs 2 and 3; and a consequential amendment to the French amendment proposed by Poland (A/805).

The vote would first be taken on the joint amendment affecting the first paragraph of the preamble of the draft resolution (A/789).

Il estime qu'il serait bon de constituer une commission capable de réaliser un certain accord, mais il est convaincu que la création d'un organe de médiation, ou d'une commission de conciliation, qui ne ferait pas preuve d'impartialité et d'objectivité, compromettrait la situation davantage que si rien n'était fait. L'expérience des vingt mois qui viennent de s'écouler prouve la vérité de cette affirmation.

Le représentant du Guatemala est convaincu que la procédure qui sera suivie pour l'élection des membres de la commission sera décisive. Si l'Assemblée estime que cette élection doit précéder le vote final de la résolution et si les membres de la commission présentent des garanties suffisantes quant à leurs intentions, la délégation du Guatemala se prononcera en faveur de cette proposition. Mais si on lui demande de signer un chèque en blanc, elle ne pourra, à son grand regret, le faire.

M. BALAGUER (République Dominicaine) rappelle que, lors de la 182^e séance plénière où l'Assemblée discutait la déclaration des droits de l'homme, le représentant de l'Union Sud-Africaine avait estimé devoir s'étendre sur les mérites de M^{me} Roosevelt, qui avait fait l'objet de critiques partiales et d'allusions assez injustes. Or voici que le représentant de l'URSS a consacré la plus grande partie de son discours à critiquer l'œuvre de feu le comte Bernadotte qu'il a présenté comme un simple instrument des Gouvernements des États-Unis et du Royaume-Uni. Aussi M. Balaguer entend-il défendre la mémoire du comte Bernadotte. Il tient à laver de toute souillure le nom du martyr qui a donné sa vie pour la cause de la paix, et pour rétablir la paix en Palestine.

Le PRÉSIDENT rappelle que sont actuellement soumis à l'Assemblée le rapport de la Première Commission (A/776), l'amendement de la Belgique (A/791), les amendements présentés en commun par sept délégations (A/789) et l'amendement français à ces amendements (A/800/Rev.1), la proposition du Salvador (A/801) concernant les paragraphes 7 et 8 de la résolution, une proposition du Pakistan (A/803) relative au paragraphe 8 et une proposition de la Pologne (A/804) tendant à supprimer le mot «trois» et à le remplacer par le mot «cinq» aux paragraphes 2 et 3; enfin, un amendement à l'amendement français, présenté par la Pologne (A/805).

L'amendement commun relatif au premier paragraphe du préambule du projet de résolution (A/789) est mis aux voix en premier lieu.

The joint amendment affecting the first paragraph of the preamble was adopted by 44 votes, with 9 abstentions.

The joint amendment affecting the second paragraph of the preamble was adopted by 43 votes to 6, with 3 abstentions.

The joint amendment affecting the third paragraph was adopted by 45 votes, with 9 abstentions.

The joint amendment affecting the fourth paragraph was adopted by 42 votes, with 10 abstentions.

The PRESIDENT pointed out that the words «The General Assembly, Having considered further the situation in Palestine...» now replaced the whole of the preamble in the original text. He then put to the vote the Polish amendment (A/804).

A vote by roll-call was requested.

A vote was taken by roll-call as follows.

Liberia, having been drawn by lot by the President, was called upon to vote first.

In favour : Poland, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, Yugoslavia, Byelorussian Soviet Socialist Republic, Czechoslovakia.

Against : Luxembourg, Netherlands, New Zealand, Nicaragua, Norway, Pakistan, Panama, Paraguay, Peru, Philippines, Saudi Arabia, Siam, Sweden, Syria, Turkey, Union of South Africa, United Kingdom, United States of America, Uruguay, Venezuela, Yemen, Afghanistan, Argentina, Australia, Belgium, Bolivia, Brazil, Canada, Chile, China, Colombia, Costa Rica, Cuba, Denmark, Dominican Republic, Ecuador, Egypt, El Salvador, Ethiopia, France, Greece, Haiti, Honduras, Iceland, Iran, Iraq, Lebanon.

Abstaining : Liberia, Mexico, Burma, Guatemala, India.

The Polish amendment was rejected by 47 votes to 6, with 5 abstentions.

The PRESIDENT put to the vote the joint amendment for the deletion of paragraph 2, subparagraph (c).

A vote by roll-call was requested.

A vote was taken by roll-call as follows.

Greece, having been drawn by lot by the President, was called upon to vote first.

In favour : Greece, Haiti, Honduras, Iceland, Iran, Iraq, Lebanon, Liberia, Luxembourg, Netherlands, New Zealand, Nicaragua, Norway, Pakistan, Panama, Paraguay, Peru, Saudi Arabia, Siam, Sweden, Syria, Turkey, Union of South Africa, United Kingdom, United States of Ame-

Par 44 voix avec 9 abstentions, l'amendement commun relatif au premier paragraphe du préambule est adopté.

Par 43 voix contre 6, avec 3 abstentions, l'amendement commun relatif au deuxième paragraphe du préambule est adopté.

Par 45 voix avec 9 abstentions, l'amendement commun relatif au troisième paragraphe est adopté.

Par 42 voix avec 10 abstentions, l'amendement commun relatif au quatrième paragraphe est adopté.

Le PRÉSIDENT fait remarquer que les mots «L'Assemblée générale, ayant examiné de nouveau la situation en Palestine...» remplacent maintenant tout le préambule du texte original. Il met alors aux voix l'amendement de la Pologne (A/804).

L'appel nominal est demandé.

Il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par le Libéria, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour : Pologne, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Tchécoslovaquie.

Votent contre : Luxembourg, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Norvège, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Arabie saoudite, Siam, Suède, Syrie, Turquie, Union Sud-Africaine, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela, Yémen, Afghanistan, Argentine, Australie, Belgique, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa-Rica, Cuba, Danemark, République Dominicaine, Équateur, Égypte, Salvador, Éthiopie, France, Grèce, Haïti, Honduras, Islande, Iran, Irak, Liban.

S'abstiennent : Libéria, Mexique, Birmanie, Guatemala, Inde.

Par 47 voix contre 6, avec 5 abstentions, l'amendement de la Pologne est rejeté.

Le PRÉSIDENT met aux voix l'amendement commun tendant à la suppression de l'alinéa c, du paragraphe 2.

L'appel nominal est demandé.

Il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par la Grèce, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour : Grèce, Haïti, Honduras, Islande, Iran, Irak, Liban, Libéria, Luxembourg, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Norvège, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Arabie saoudite, Siam, Suède, Syrie, Turquie, Union Sud-Africaine, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique,

rica, Uruguay, Venezuela, Yemen, Afghanistan, Argentina, Australia, Belgium, Brazil, Burma, Canada, Chile, China, Colombia, Cuba, Denmark, Dominican Republic, Ecuador, Egypt, El Salvador, Ethiopia, France.

Against : Guatemala, Philippines, Poland, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, Yugoslavia, Byelorussian Soviet Socialist Republic, Czechoslovakia.

Abstaining : Mexico, Bolivia, Costa Rica.

The amendment was adopted by 46 votes to 8, with 3 abstentions.

The PRESIDENT pointed out that the Polish amendment to paragraph 3 no longer applied in view of the vote just taken.

He put to the vote the French amendment (A/800/Rev. 1) to the joint amendment affecting that paragraph, which read as follows : « Replace the words 'delete paragraph 3' by the following : 'A Committee of the Assembly, consisting of China, France, the Union of Soviet Socialist Republics, the United Kingdom and the United States of America shall present, before the end of the first part of the present session of the General Assembly, for the approval of the Assembly a proposal concerning the names of the three States who will constitute the Conciliation Commission' ».

The amendment was adopted by 43 votes with 11 abstentions.

The PRESIDENT put to the vote the joint amendment to paragraph 3 as amended by the French amendment.

The joint amendment to paragraph 3 was adopted by 35 votes to 6, with 5 abstentions.

The PRESIDENT pointed out that the paragraph as amended implied that the five permanent members of the Security Council would choose the three members of the conciliation commission before the end of the meeting.

He then put to the vote the joint amendment affecting paragraph 5.

The joint amendment to paragraph 5 was adopted by 44 votes with 9 abstentions.

The PRESIDENT put to the vote the Belgian amendment (A/791) to paragraph 7.

The Belgian amendment was adopted by 41 votes with 10 abstentions.

Uruguay, Venezuela, Yémen, Afghanistan, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Birmanie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Danemark, République Dominicaine, Équateur, Égypte, Salvador, Éthiopie, France.

Votent contre : Guatemala, Philippines, Pologne, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Tchécoslovaquie.

S'abstiennent : Mexique, Bolivie, Costa-Rica.

Par 46 voix contre 8, avec 3 abstentions, l'amendement est adopté.

LE PRÉSIDENT fait remarquer que l'amendement polonais au paragraphe 3 n'a plus de raison d'être à la suite du vote qui vient d'avoir lieu.

Il met aux voix l'amendement français (A/800/Rev. 1) à l'amendement commun relatif à ce paragraphe. L'amendement français est ainsi conçu : « Remplacer les mots : « supprimer le « paragraphe 3 » par le texte suivant : « Un Comité de l'Assemblée, composé de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de la France, du Royaume-Uni et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques soumettra, à l'approbation de l'Assemblée générale, avant la fin de la première partie de la présente session de l'Assemblée, une proposition concernant les noms des trois États qui constitueront la Commission de conciliation. »

Par 43 voix, avec 11 abstentions, l'amendement est adopté.

Le PRÉSIDENT met aux voix l'amendement commun au paragraphe 3, modifié par l'amendement français qui vient d'être adopté.

Par 35 voix contre 6, avec 5 abstentions, l'amendement commun au paragraphe 3 est adopté.

Le PRÉSIDENT indique qu'il résulte du paragraphe ainsi amendé que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité choisiront les trois membres de la Commission de conciliation avant la fin de la séance en cours.

Il met ensuite aux voix l'amendement commun relatif au paragraphe 5.

Par 44 voix avec 9 abstentions, l'amendement commun au paragraphe 5 est adopté.

Le PRÉSIDENT met aux voix l'amendement de la Belgique (A/791) au paragraphe 7.

Par 41 voix, avec 10 abstentions, l'amendement de la Belgique est adopté.

The PRESIDENT put to the vote the amendment to paragraph 7 submitted by the delegation of El Salvador (A/801).

A vote by roll-call was requested.

A vote was taken by roll-call, as follows.

Poland, having been drawn by lot by the President, was called upon to vote first.

In favour : Brazil, Chile, Colombia, Cuba, Denmark, Dominican Republic, El Salvador, Haiti, Honduras, Lebanon, Peru.

Against : Saudi Arabia, Syria, United Kingdom, United States of America, Uruguay, Yemen, Afghanistan, Burma, China, Egypt, Greece, Iran, Iraq, Liberia, Netherlands, New Zealand, Pakistan.

Abstaining : Poland, Siam, Sweden, Turkey, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of South Africa, Union of Soviet Socialist Republics, Venezuela, Yugoslavia, Argentina, Australia, Belgium, Bolivia, Byelorussian Soviet Socialist Republic, Canada, Costa Rica, Czechoslovakia, Ecuador, Ethiopia, France, Guatemala, Iceland, Luxembourg, Mexico, Nicaragua, Norway, Panama, Paraguay, Philippines.

The amendment of El Salvador was rejected by 17 votes to 11, with 29 abstentions.

The PRESIDENT put to the vote the Pakistan amendment (A/803) to paragraph 8 of the draft resolution.

The Pakistan amendment was adopted by 40 votes to 8, with 5 abstentions.

The PRESIDENT announced that in view of the defeat of a similar proposal, the representative of El Salvador had withdrawn his delegation's amendment to paragraph 8 of the draft resolution.

He then proceeded to put to the vote the joint amendment to paragraph 10 of the draft resolution.

The joint amendment to paragraph 10 was adopted by 46 votes with 9 abstentions.

The PRESIDENT put to the vote the joint amendment to paragraph 11 of the draft resolution.

The joint amendment to paragraph 11 was adopted by 44 votes with 8 abstentions.

The PRESIDENT then put to the vote the whole draft resolution submitted by the First Committee, as amended (A/776).

A vote by roll-call was requested.

Le PRÉSIDENT met aux voix l'amendement au paragraphe 7 soumis par la délégation du Salvador (A/801).

L'appel nominal est demandé.

Il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par la Pologne, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour : Brésil, Chili, Colombie, Cuba, Danemark, République Dominicaine, Salvador, Haïti, Honduras, Liban, Pérou.

Votent contre : Arabie saoudite, Syrie, Royaume, Uni, États-Unis d'Amérique, Uruguay, Yémen, Afghanistan, Birmanie, Chine, Égypte, Grèce, Iran, Irak, Liberia, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Pakistan.

S'abstiennent : Pologne, Siam, Suède, Turquie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union Sud-Africaine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela, Yougoslavie, Argentine, Australie, Belgique, Bolivie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Canada, Costa-Rica, Tchécoslovaquie, Équateur, Éthiopie, France, Guatemala, Islande, Luxembourg, Mexique, Nicaragua, Norvège, Panama, Paraguay, Philippines.

Par 17 voix contre 11, avec 29 abstentions, l'amendement du Salvador est rejeté.

Le PRÉSIDENT met aux voix l'amendement de la délégation du Pakistan (A/803) au paragraphe 8 du projet de résolution.

Par 40 voix contre 8, avec 5 abstentions, l'amendement du Pakistan est adopté.

Le PRÉSIDENT annonce que, du fait du rejet d'une proposition analogue, le représentant du Salvador retire l'amendement présenté par sa délégation au paragraphe 8 du projet de résolution.

Il met ensuite aux voix l'amendement commun relatif au paragraphe 10 du projet de résolution.

Par 46 voix, avec 9 abstentions, l'amendement commun relatif au paragraphe 10 est adopté.

Le PRÉSIDENT met aux voix l'amendement commun relatif au paragraphe 11 du projet de résolution.

Par 44 voix, avec 8 abstentions, l'amendement commun relatif au paragraphe 11 est adopté.

Le PRÉSIDENT met ensuite aux voix l'ensemble du projet de résolution présenté par la Première Commission (A/776), tel qu'il vient d'être amendé.

L'appel nominal est demandé.

A vote was taken by roll-call, as follows.

India, having been drawn by lot by the President, was called upon to vote first.

In favour : Liberia, Luxembourg, Netherlands, New Zealand, Nicaragua, Norway, Panama, Paraguay, Peru, Philippines, Siam, Sweden, Turkey, Union of South Africa, United Kingdom, United States of America, Uruguay, Venezuela, Argentina, Australia, Belgium, Brazil, Canada, China, Colombia, Denmark, Dominican Republic, Ecuador, El Salvador, Ethiopia, France, Greece, Haiti, Honduras, Iceland.

Against : Iraq, Lebanon, Pakistan, Poland, Saudi Arabia, Syria, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, Yemen, Yugoslavia, Afghanistan, Byelorussian Soviet Socialist Republic, Cuba, Czechoslovakia, Egypt.

Abstaining : India, Iran, Mexico, Bolivia, Burma, Chile, Costa Rica, Guatemala.

The draft resolution, as amended, was adopted by 35 votes to 15, with 8 abstentions.

The PRESIDENT stated that the decision of the Assembly on the resolution had been given by more than the necessary two-thirds majority. The Conciliation Commission to be established had therefore the necessary authority to carry out its important mission; the Assembly believed and hoped that success would attend its efforts and that, at last, there would be in that area not only peace, but justice.

In accordance with the resolution just adopted, it remained for the five permanent members of the Security Council to make a recommendation as to the membership of the Conciliation Commission, before the adjournment of the meeting. He suggested that representatives of the five Powers might meet immediately for that purpose.

124. Approval of supplementary agreements with specialized agencies concerning the use of the United Nations *laissez-passer* : report of the Sixth Committee (A/782)

In the absence, owing to illness, of Mr. Spiropoulos, Rapporteur of the Sixth Committee, the PRESIDENT presented the report of the Sixth Committee on the approval of supplementary agreements with specialized agencies concerning the use of United Nations *laissez-passer* (A/782) and the accompanying resolution.

Il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par l'Inde, dont le nom est tiré au sort par le Président :

Votent pour : Libéria, Luxembourg, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Norvège, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Siam, Suède, Turquie, Union Sud-Africaine, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Danemark, République Dominicaine, Équateur, Salvador, Éthiopie, France, Grèce, Haïti, Honduras, Islande.

Votent contre : Irak, Liban, Pakistan, Pologne, Arabie saoudite, Syrie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yémen, Yougoslavie, Afghanistan, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cuba, Tchécoslovaquie, Égypte.

S'abstiennent : Inde, Iran, Mexique, Bolivie, Birmanie, Chili, Costa-Rica, Guatemala.

Par 35 voix contre 15, avec 8 abstentions, le projet de résolution est adopté sous sa forme amendée.

Le PRÉSIDENT déclare que l'Assemblée a signifié son approbation de la résolution à une majorité supérieure aux deux tiers requis. La Commission de conciliation disposera donc de l'autorité nécessaire pour accomplir son importante mission. L'Assemblée compte que les efforts de la Commission seront couronnés de succès et que pourra enfin régner dans cette région non seulement la paix, mais également la justice.

Conformément à la résolution qui vient d'être adoptée, il reste aux membres permanents du Conseil de sécurité à faire, avant la fin de la présente séance, une recommandation concernant la désignation des membres de la Commission de conciliation. Le Président propose que les représentants des cinq Puissances se réunissent immédiatement à cet effet.

124. Approbation d'accords supplémentaires avec les institutions spécialisées relatifs à l'utilisation du laissez-passer des Nations Unies : rapport de la Sixième Commission (A/782)

En l'absence, par suite de maladie, de M. Spiropoulos, Rapporteur de la Sixième Commission, le PRÉSIDENT présente le rapport de la Sixième Commission sur l'approbation d'accords supplémentaires avec les institutions spécialisées, relatifs à l'utilisation du laissez-passer des Nations Unies (A/782), ainsi que la résolution qui l'accompagne.

He put to the vote the resolution submitted by the Sixth Committee.

The resolution was adopted by 41 votes, with 6 abstentions.

125. Transfer of the assets of the League of Nations : report of the Fifth Committee (A/797)

Mr. MACHADO (Brazil), Rapporteur of the Fifth Committee, presented the Committee's report on the transfer of the assets of the League of Nations (A/797), and the accompanying resolution.

The PRESIDENT put to the vote the resolution submitted by the Fifth Committee (A/797).

A vote by roll-call was requested.

A vote was taken by roll-call, as follows.

Mexico, having been drawn by lot by the President, was called upon to vote first.

In favour : Mexico, Netherlands, New Zealand, Nicaragua, Norway, Pakistan, Panama, Peru, Philippines, Poland, Saudi Arabia, Siam, Syria, Turkey, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America, Uruguay, Venezuela, Yemen, Yugoslavia, Afghanistan, Argentina, Australia, Belgium, Bolivia, Brazil, Burma, Byelorussian Soviet Socialist Republic, Canada, Chile, China, Colombia, Costa Rica, Cuba, Czechoslovakia, Denmark, Dominican Republic, Ecuador, Egypt, Ethiopia, France, Greece, Guatemala, Haiti, Honduras, Iceland, India, Iran, Iraq, Lebanon, Luxembourg.

Abstaining : Paraguay, Sweden, Union of South Africa, Liberia.

The resolution was adopted by 53 votes with 4 abstentions.

126. Supplementary estimates for 1948: report of the Fifth Committee (A/796)

Mr. MACHADO (Brazil), Rapporteur of the Fifth Committee, presented the Committee's report on the supplementary estimates for 1948 (A/796) and the accompanying resolution.

The PRESIDENT put to the vote the resolution submitted by the Fifth Committee (A/796).

The resolution was adopted by 38 votes, with 7 abstentions.

Il met aux voix la résolution présentée par la Sixième Commission.

Par 41 voix, avec 6 abstentions, la résolution est adoptée.

125. Transfert des avoirs de la Société des Nations : rapport de la Cinquième Commission (A/797)

M. MACHADO (Brésil), Rapporteur de la Cinquième Commission, présente le rapport de cette Commission sur le transfert des avoirs de la Société des Nations (A/797), ainsi que la résolution qui l'accompagne.

Le PRÉSIDENT met aux voix la résolution présentée par la Cinquième Commission (A/797).

L'appel nominal est demandé.

Il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par le Mexique, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour : Mexique, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Norvège, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, Pologne, Arabie saoudite, Siam, Syrie, Turquie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Afghanistan, Argentine, Australie, Belgique, Bolivie, Brésil, Birmanie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa-Rica, Cuba, Tchécoslovaquie, Danemark, République dominicaine, Équateur, Égypte, Éthiopie, France, Grèce, Guatemala, Haïti, Honduras, Islande, Inde, Iran, Irak, Liban, Luxembourg.

S'abstiennent : Paraguay, Suède, Union Sud-Africaine, Libéria.

Par 53 voix, avec 4 abstentions, la résolution est adoptée.

126. Prévisions de dépenses supplémentaires pour 1948 : rapport de la Cinquième Commission (A/796)

M. MACHADO (Brésil), Rapporteur de la Cinquième Commission, présente le rapport de cette Commission sur les prévisions supplémentaires pour 1948 (A/796), ainsi que la résolution qui l'accompagne.

Le PRÉSIDENT met aux voix la résolution présentée par la Cinquième Commission (A/796).

Par 38 voix, avec 7 abstentions, la résolution est adoptée.

127. Fourth annual budget and Working Capital Fund of the United Nations : report of the Fifth Committee (A/798)

Mr. MACHADO (Brazil), Rapporteur of the Fifth Committee, presented the Committee's report on the fourth annual budget and Working Capital Fund of the United Nations (A/798), and the accompanying resolutions.

He stated that a further resolution had been adopted by the Fifth Committee taking note of the reports of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions for the year 1948 and expressing its appreciation of the constructive work done by that Committee during the present year. It had not been possible, owing to technical difficulties, to have the resolution circulated in time for that meeting, and the submission of the Fifth Committee's report and the resolutions would be deferred until the second part of the session.

General ROMULO (Philippines) stated that the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions and the Fifth Committee had worked long hours and very hard on the question of the fourth annual budget and Working Capital Fund of the United Nations. The Philippines delegation believed it appropriate, at the present juncture, to pay a tribute to the Secretary-General and his staff for their work in preparing the original budget estimates in a manner consistent with an intelligent conception of the future of the United Nations.

It was especially appropriate that the excellent work of the Secretary-General and his staff should be commended for having so adequately carried out, in the course of the previous year the work of the United Nations in spite of the limitations of the budget. The Philippines delegation was confident that the Secretary-General would continue to do so in the future, having due regard to the continually expanding tasks of the United Nations and to the necessity for combining the maximum efficiency with the minimum cost.

Mr. REY (Belgium) said that there were a certain number of members in all parliaments throughout the world, who took on the thankless but essential task of attempting to keep public expenditure within reasonable limits. The Belgian delegation, among others, had attempted that task in the Fifth Committee. Unfortunately, its efforts had met with little success and limited understanding.

127. Quatrième budget annuel et Fonds de roulement de l'Organisation des Nations Unies : rapport de la Cinquième Commission (A/798)

M. MACHADO (Brésil), Rapporteur de la Cinquième Commission, présente le rapport de cette Commission sur le quatrième budget annuel et le Fonds de roulement de l'Organisation des Nations Unies (A/798), ainsi que les résolutions qui l'accompagnent.

Il annonce qu'une nouvelle résolution a été adoptée par la Cinquième Commission, qui prend note des rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, relatifs à l'année 1948, et exprime la satisfaction de la Commission du travail constructif effectué par ce Comité au cours de l'année en cours. Il n'a pas été possible, par suite de difficultés techniques, de distribuer la résolution à temps pour la présente séance; en conséquence, la présentation du rapport de la Cinquième Commission et des résolutions qui l'accompagnent sera renvoyée à la seconde partie de la session.

Le général ROMULO (Philippines) déclare que le Comité Consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission ont fourni un long et dur labeur au sujet du quatrième budget annuel et du Fonds de roulement de l'Organisation des Nations Unies. La délégation des Philippines tient à profiter de l'occasion pour rendre hommage au travail fourni par le Secrétaire général et son personnel qui ont établi les prévisions budgétaires initiales en pensant, de façon clairvoyante, à l'avenir de l'Organisation des Nations Unies.

Il convient tout particulièrement de louer l'excellente manière dont le Secrétaire général et son personnel ont, malgré les limitations budgétaires, mené à bien, au cours de l'année dernière, l'œuvre de l'Organisation des Nations Unies. La délégation des Philippines est persuadée qu'il continuera à en être de même malgré des tâches sans cesse plus étendues et malgré la nécessité d'allier le maximum de rendement au minimum de dépenses.

M. REY (Belgique) rappelle que, dans le monde entier, il y a un certain nombre de parlementaires qui ont accepté la tâche ingrate mais essentielle de s'employer à maintenir les dépenses publiques dans des limites raisonnables. La délégation belge a déjà entrepris cette tâche au sein de la Cinquième Commission. Malheureusement, ses efforts ont rencontré peu de succès et une compréhension limitée.

The report before the Assembly mentioned no less than ten specific proposals submitted by the Belgian delegation, designed to effect economies, all of which had been rejected. The result was that the expenditure to be borne by the States Members of the United Nations in 1949 would reach a total of over 40 million dollars.

The Belgian delegation did not hesitate to state that that was an excessive budget, particularly if it were considered in relation to the total of international expenditure, not only of the Organization itself but also of the various specialized agencies.

In 1947, the expenditure of the United Nations and the agencies functioning at that time had reached 43 million dollars. In 1948, due account being taken of the establishment of the World Health Organization and the International Refugee Organization, the total expenditure had risen from 43 million to 179 million dollars.

In 1949, the total was rising from 179 million to 259 million dollars. In relation to that year, the proportionate increase was therefore 45 per cent, and to that amount should be added the budgets of two bodies in the course of being established, the International Trade Organization and the International Maritime Organization. That was not the end.

The Belgian delegation wished to voice the alarm it felt in being confronted with the present situation. It was convinced that a wrong course was being followed and that the continuing inflation of international expenditure would eventually arouse strong reactions in the different countries, where the continually increasing costs of administrative services and conferences could not fail to be compared with the so meagre and disappointing results attained to date, particularly in the political field.

That would be the case particularly in those countries which had been devastated by two wars and two long enemy occupations. It was no secret that the financial responsibilities of Western European countries were extremely heavy because of the tremendous programmes of reconstruction that were necessary. In his country, people were accustomed to adopting a realistic attitude; it was not enough to consider expenditure — those who had to pay were also considered. Accordingly, the Belgian delegation would vote for the 1949 budget but subject to express reservations regarding the financial policy at present being followed and the possible consequences thereof.

Le rapport dont est saisie l'Assemblée ne mentionne pas moins de dix propositions concrètes présentées par la délégation de la Belgique aux fins de réaliser des économies; toutes ont été rejetées. Il en résulte que les dépenses que devront supporter les États Membres de l'Organisation des Nations Unies en 1949 atteindront un total supérieur à 40 millions de dollars.

La délégation de la Belgique n'hésite pas à qualifier ce budget d'excessif, surtout si l'on examine en fonction du total des dépenses internationales, non seulement de l'Organisation des Nations Unies elles-mêmes, mais également de diverses institutions spécialisées.

En 1947, les dépenses de l'Organisation des Nations Unies et des Institutions existantes ont atteint 43 millions de dollars. En 1948, compte tenu de la création de l'Organisation mondiale de la santé et de l'Organisation internationale des réfugiés, les dépenses totales sont passées de 43 millions de dollars à 179 millions de dollars.

En 1949, les dépenses totales passeront de 179 millions à 259 millions de dollars, soit donc une augmentation de 45 pour 100. A ce montant, il y a lieu d'ajouter les budgets de deux organes en voie de formation, l'Organisation internationale du commerce et l'Organisation maritime internationale.

La délégation de la Belgique tient à exprimer l'inquiétude qu'elle éprouve devant cette situation. Elle est convaincue qu'on fait fausse route et que l'inflation continue des dépenses internationales est susceptible de provoquer de vives réactions dans les différents pays, où l'on ne manquera pas de comparer les dépenses toujours croissantes des services administratifs et des conférences aux résultats si maigres et si décevants obtenus jusqu'à présent, plus particulièrement dans le domaine politique.

Tel sera, en particulier, le cas des pays qui ont été dévastés par deux guerres et par deux longues occupations par l'ennemi. Ce n'est un secret pour personne que les responsabilités financières des pays de l'Europe occidentale sont extrêmement lourdes en raison des programmes de reconstruction extrêmement chargés qu'il leur a fallu élaborer. En Belgique, les gens sont habitués à adopter une attitude réaliste; il ne leur suffit pas d'envisager des dépenses, il leur faut également savoir qui doit les supporter. Par conséquent, la délégation de la Belgique votera en faveur du budget pour l'année 1949, mais en formulant des réserves expresses au sujet de la politique financière que l'on poursuit actuellement et des conséquences auxquelles elle pourrait donner lieu.

Mr. ROSCHIN (Union of Soviet Socialist Republics) declared that the budget for 1949 reflected the tendency shown by many delegations to make a systematic annual increase in the size of budgetary allocations.

The expenditure for the year 1947 amounted to 27,900,000 dollars, the 1948 budget was 34 million dollars; the 1949 budget submitted to the General Assembly was 38,600,000 dollars. In addition, supplementary estimates for the year 1948 had been submitted, amounting to more than 4 million dollars, and had just been adopted. Such a considerable increase in both allocations and actual expenditure resulted from the fact that the Secretariat was continually being needlessly increased, that a number of commissions had been unjustifiably established, and, further, that the United Nations had been called upon to give assistance in technical, economic and social fields, which was action outside its purview. In fact, the sphere of activities of the United Nations had been increased beyond the confines of the Charter and a number of measures had been undertaken in direct contravention of the Charter.

Such annual increases in allocations and expenditure did not improve the financial situation of the Organization; on the contrary, they resulted in complications and made it difficult for Member States to support the financial policy of the United Nations. Unjustified expenditure could not but reflect badly on the prestige and authority of the United Nations.

In considering the budget of the United Nations, it should be borne in mind that some Member States were still faced with problems arising from the economic consequences of the war. That circumstance alone was sufficient to warrant the suppression of all unnecessary expenditure within the United Nations, and all expenditure not authorized by the Charter. Funds should neither be allocated nor expected for purposes which constituted violations of the Charter.

The draft budget for 1949 contained allocations for which the USSR delegation was unable to give its approval, because the purposes of the allocations would be violations of the Charter. The USSR delegation was opposed to allocations being made for the United Nations Temporary Commission on Korea and the United Nations Special Committee on the Balkans as well as for the Interim Committee, which were all organs of the General Assembly established in violation of the Charter. The activities of those illegal organs were not conducive to the

M. ROSTCHINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que le budget pour l'année 1949 reflète la tendance de nombreuses délégations à accroître systématiquement d'année en année, l'importance des prévisions budgétaires.

Les dépenses pour l'année 1947 se sont élevées à 27.900.000 dollars; le montant du budget pour l'année 1948 était de 34 millions de dollars; le budget pour l'année 1949, qui vient d'être soumis à l'Assemblée générale, se monte à 38.600.000 dollars. De plus, des prévisions supplémentaires ont été présentées pour l'année 1948, prévisions qui s'élèvent à plus de 4 millions de dollars et qui viennent d'être adoptées. Cette augmentation considérable des crédits alloués et des dépenses effectuées est due au fait que les effectifs du Secrétariat sont constamment augmentés sans aucune nécessité, qu'un certain nombre de Commissions ont été créées sans aucune justification et qu'en outre, l'Organisation des Nations Unies a été invitée à prêter son assistance dans les domaines technique, économique et social, ce qui est en dehors de sa compétence. En fait, le champ d'activité de l'Organisation des Nations Unies a été étendu au delà des limites prévues par la Charte et un certain nombre de mesures ont été prises en violation de la Charte.

De telles augmentations annuelles des crédits alloués et des dépenses n'améliorent pas la situation financière de l'Organisation : au contraire, des complications en résultent, et il est difficile pour les États Membres d'appuyer la politique financière de l'Organisation des Nations Unies. Les dépenses injustifiées ne peuvent que nuire au prestige et à l'autorité de l'Organisation.

En considérant le budget de l'Organisation des Nations Unies, il faut tenir compte du fait que certains États Membres doivent toujours faire face à des problèmes nés des conséquences économiques de la guerre. Cette circonstance justifie à elle seule la suppression de toutes les dépenses qui ne sont pas autorisées par la Charte. L'on ne doit pas attribuer, et l'on ne doit pas espérer recevoir des fonds à des fins poursuivies en violation de la Charte.

Le budget prévu pour l'année 1949 porte des crédits que la délégation de l'URSS ne peut approuver, car ces crédits sont alloués à des fins qui sont incompatibles avec les dispositions de la Charte. La délégation de l'URSS est opposée aux crédits prévus pour la Commission temporaire des Nations Unies pour la Corée, la Commission spéciale des Nations Unies pour les Balkans, ainsi que pour la Commission intérimaire, qui sont toutes des organes de l'Assemblée générale établis en violation de la Charte. L'activité de ces organes illégaux ne contribuera pas à renforcer

strengthening of international peace but to the undermining of peace and security.

The USSR delegation was also of the opinion that the cost of certain items in the budget should be borne, if not completely, at least partially, by the Member States concerned. In that category would be placed such expenditures as advisory services on social questions, technical economic assistance and the training of administrative personnel.

The United Nations should not pay the taxes of those members of the staff whose Governments had refused to exempt them from taxation. The United States was one of the Governments in question, which was particularly regrettable in view of the fact that a major part of the Secretariat were United States citizens.

The USSR delegation considered that the allocations for the Department of Public Information and information services were too high. The allocation requested for that Department was more than 15 per cent higher than that of the previous year; that appeared to be quite unnecessary. The wide network of national agencies and national Press organs was quite sufficient to keep the peoples of the world fully informed of United Nations activities. It was not necessary for the United Nations itself to duplicate the work of national information agencies.

The estimated expenditure for the United Nations Special Committee on Palestine, which amounted to 3 million dollars for nine months of 1949, also appeared to be too high. Mr. Rostchin felt that better results would be possible with less expenditure, and that the maintenance of 500 observers appeared to be unnecessary.

As an example of unwarranted and unwise expenditure, the United Nations Conference on Trade and Employment at Havana might be cited. The General Assembly had neither considered nor approved any expenditure connected with that Conference; nevertheless a sum amounting to over 1,300,000 dollars had been spent on it. In his opinion, given proper organization, the preliminary work could have been accomplished at considerably less cost.

The examples he had cited of economically unwise and unwarranted allocations and expenditure of funds testified to the need for a more careful approach to the situation.

la paix internationale; elle ne fera que saper la paix et la sécurité.

La délégation de l'URSS est également d'avis que les dépenses relatives à certains postes inscrits au budget devraient être supportées par les États Membres intéressés, sinon totalement, du moins en partie. Il faudrait placer dans cette catégorie les dépenses relatives aux services consultatifs pour les questions sociales, celles qui ont trait à l'assistance technique et économique, de même que les dépenses prévues pour la formation du personnel administratif.

De même l'Organisation des Nations Unies ne devrait pas rembourser le montant des impôts aux membres du personnel qui doivent les payer parce que leurs Gouvernements refusent de les en dispenser. Parmi ces Gouvernements se trouve celui des États-Unis, ce qui est particulièrement regrettable en vue du fait que la majorité des membres du Secrétariat sont des citoyens des États-Unis.

La délégation de l'URSS estime que les crédits alloués au Département de l'information et aux services d'information sont trop élevés. Les crédits demandés pour le Département de l'information sont de 15 pour 100 supérieurs à ceux de l'année dernière; cette augmentation semble totalement superflue. Le réseau étendu des agences nationales et des organes de presse nationaux suffit amplement à tenir les peuples du monde entier au courant de l'activité de l'Organisation des Nations Unies. L'Organisation ne doit pas faire double emploi avec les agences nationales d'information.

Les dépenses prévues pour la Commission spéciale des Nations Unies pour la Palestine, dépenses qui s'élèvent à 3 millions de dollars pour neuf mois de l'année 1949, semblent également trop élevées. M. Rostchine estime que l'on pourrait arriver à de meilleurs résultats avec moins de frais; le maintien de 500 observateurs semble superflu.

A titre d'exemple de dépenses injustifiées et inconsidérées, on peut citer le cas de la Conférence sur le commerce et l'emploi qui s'est tenue à La Havane. L'Assemblée générale n'avait ni envisagé, ni approuvé de dépenses relatives à cette Conférence; néanmoins, cette conférence a coûté plus de 1.300.000 dollars. M. Rostchine est d'avis qu'avec une meilleure organisation les travaux préliminaires auraient pu être accomplis avec beaucoup moins de frais.

Les exemples de prévisions de dépenses, peu sages et injustifiées du point de vue économique, que M. Rostchine vient de citer montrent qu'il faut aborder le problème avec plus de circonspection.

The USSR delegation considered that the United Nations budget should be kept within a limit of 30 million dollars and that an attempt should be made to stabilize it so as to avoid considerable fluctuations from year to year. Only in exceptional circumstances should allocations for any one year exceed the sum of 30 million dollars. The USSR delegation was unable to approve systematic increases year by year and was of the opinion that the present state of affairs was unjustifiable. By stressing the need for introducing greater order and a regime of strict economy into the financial affairs of the United Nations, the USSR delegation was attempting to strengthen the Organization, by pooling the servicing of all organs of the United Nations, increasing its authority and, at the same time, suppressing all unnecessary expenses, allocations and expenditures.

In conclusion, the USSR delegation felt it necessary to state that, as the budget for 1949 included a number of items which it was unable to approve, for example, the allocations made for the Temporary Commission on Korea and the Special Committee on the Balkans, and also items for which the allocations were either unnecessary or too high, it would have to abstain from voting for the budget.

He requested that resolutions A, B and C, submitted by the Fifth Committee, should be voted upon separately.

The PRESIDENT put to the vote resolution A submitted by the Fifth Committee (A/798).

A vote by roll-call was requested.

A vote by roll-call was taken as follows.

Honduras having been drawn by lot by the President, was called upon to vote first.

In favour : Iceland, India, Iran, Liberia, Luxembourg, Mexico, Netherlands, New Zealand, Nicaragua, Norway, Pakistan, Panama, Paraguay, Peru, Philippines, Saudi Arabia, Siam, Sweden, Syria, Turkey, Union of South Africa, United Kingdom, United States of America, Uruguay, Venezuela, Yemen, Afghanistan, Argentina, Australia, Belgium, Bolivia, Brazil, Burma, Canada, Chile, China, Colombia, Costa Rica, Cuba, Denmark, Dominican Republic, Ecuador, Egypt, El Salvador, Ethiopia, France, Greece, Haiti.

Abstaining : Poland, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics,

La délégation de l'URSS estime que le budget de l'Organisation des Nations Unies ne devrait pas dépasser 30 millions de dollars et qu'il faudrait essayer de le stabiliser de façon à éviter des variations considérables dans les budgets annuels. Ces budgets ne devraient jamais dépasser la somme de 30 millions de dollars, si ce n'est dans des circonstances exceptionnelles. La délégation de l'URSS ne peut approuver des augmentations annuelles systématiques et elle est d'avis que le présent état de chose est inadmissible. En soulignant la nécessité de mettre de l'ordre dans les finances de l'Organisation des Nations Unies et de les soumettre à un régime de stricte économie, la délégation de l'URSS espère renforcer l'Organisation; elle propose de centraliser les services communs à tous ses organes, d'augmenter son autorité, et, en même temps, de supprimer tous les frais, crédits et dépenses inutiles.

En conclusion, la délégation de l'URSS doit déclarer qu'étant donné que le budget pour l'année 1949 comprend un certain nombre de postes qu'elle ne peut approuver — comme, par exemple, les crédits attribués à la Commission spéciale des Nations Unies pour les Balkans et à la Commission temporaire des Nations Unies pour la Corée — de même que des postes pour lesquels les crédits alloués sont soit superflus, soit trop élevés, elle devra s'abstenir lors du vote sur le budget.

M. Rostchine demande que l'Assemblée vote séparément sur les résolutions A, B et C présentées par la Cinquième Commission.

Le PRÉSIDENT met aux voix la résolution A présentée par la Cinquième Commission (A/798).

L'appel nominal est demandé.

Il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par le Honduras, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour : Islande, Inde, Iran, Libéria, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Norvège, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Arabie saoudite, Siam, Suède, Syrie, Turquie, Union Sud-Africaine, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela, Yémen, Afghanistan, Argentine, Australie, Belgique, Bolivie, Brésil, Birmanie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa-Rica, Cuba, Danemark, République Dominicaine, Équateur, Égypte, Salvador, Éthiopie, France, Grèce, Haïti.

S'abstiennent : Pologne, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques

Yugoslavia, Byelorussian Soviet Socialist Republic, Czechoslovakia.

Resolution A was adopted by 48 votes with 6 abstentions.

There being no objections, resolutions B and C were also adopted.

128. Proposal for the adoption of Spanish as one of the working languages of the General Assembly: report of the Sixth Committee (A/799)

In the absence, owing to illness, of the Rapporteur of the Sixth Committee, the PRESIDENT presented the Committee's report on the proposal for the adoption of Spanish as a working language of the General Assembly (A/799), and the accompanying resolution.

Mr. ARUTIUNIAN (Union of Soviet Socialist Republics) stated that the USSR delegation did not object in principle to the adoption of Spanish as a working language of the Assembly. It considered, however, that the question of other official languages, which did not enjoy the status of a working language, should also be considered, and Russian in particular. If that were not done, it would amount to discrimination against the Russian language, and that the USSR delegation could not accept. It would therefore have to abstain from voting on the question.

The PRESIDENT, referring to the observations of the USSR representative, announced that an item had been included in the agenda for the second part of the third session dealing with a proposal for the inclusion first, of Russian, and secondly of Chinese, as working languages.

He put to the vote the proposal to amend rule 44 of the rules of procedure, as submitted by the Sixth Committee (A/799).

The proposal was adopted by 39 votes with 11 abstentions.

The PRESIDENT declared that, as a result of the vote just taken, Spanish became one of the working languages of the General Assembly.

There being no objection, the consequential amendments to rules 45, 46, 47 and 48 of the rules of procedure, as proposed by the Sixth Committee (A/799) were adopted.

socialistes soviétiques, Yougoslavie, République socialiste de Biélorussie, Tchécoslovaquie.

Par 48 voix, avec 6 abstentions, la résolution A est adoptée.

En l'absence d'objections, les résolutions B et C sont également adoptées.

128. Proposition d'adoption de l'espagnol comme l'une des langues de travail de l'Assemblée générale : rapport de la Sixième Commission (A/799)

Étant donné que le Rapporteur de la Sixième Commission est absent pour cause de maladie, le PRÉSIDENT présente le rapport de cette Commission au sujet de la proposition visant à adopter l'espagnol comme langue de travail de l'Assemblée générale (A/799) ainsi que la résolution qui l'accompagne.

M. AROUTIOUNIAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que la délégation de l'URSS ne s'oppose pas en principe à l'adoption de l'espagnol comme langue de travail de l'Assemblée. Cependant, elle estime qu'il faudrait également considérer la question des autres langues officielles qui ne sont pas des langues de travail et, en particulier, celle de la langue russe. Dans le cas contraire, il y aurait discrimination contre la langue russe, ce que la délégation de l'URSS ne peut accepter. C'est pourquoi la délégation de l'URSS devra s'abstenir lors du vote sur cette question.

En réponses aux observations faites par le représentant de l'URSS, le PRÉSIDENT annonce que l'ordre du jour de la deuxième partie de la troisième session comporte maintenant un point relatif à l'adoption du russe et du chinois comme langues de travail.

Il met aux voix la proposition de la Sixième Commission (A/799) visant à amender l'article 44 du règlement intérieur.

Par 39 voix, avec 11 abstentions, la proposition est adoptée.

Le PRÉSIDENT déclare qu'à la suite du vote qui vient d'avoir lieu, l'espagnol sera désormais une des langues de travail de l'Assemblée générale.

En l'absence d'objections, les autres amendements proposés par la Sixième Commission (A/799) et relatifs aux articles 45, 46, 47 et 48 du règlement intérieur, sont adoptés.

129. Continuation of the discussion on the Progress Report of the United Nations Mediator on Palestine : reports of the First Committee (A/776) and of the Fifth Committee (A/786)

AMENDMENTS PROPOSED BY AUSTRALIA, BRAZIL, CANADA, CHINA, COLOMBIA, FRANCE AND NEW ZEALAND (A/789) AND AMENDMENT PROPOSED BY BELGIUM (A/791) TO THE DRAFT RESOLUTION PROPOSED BY THE FIRST COMMITTEE

Mr. PARODI (France) said that in accordance with the decision taken by the General Assembly earlier on during that meeting, the representatives of China, the Union of Soviet Socialist Republics, the United Kingdom, the United States and France had held a meeting in order to submit to the General Assembly a proposal concerning the composition of the Conciliation Commission for Palestine envisaged by the resolution which had been adopted in the course of the meeting.

Mr. Parodi, who had been requested by the other members to preside over the meeting of the five permanent members of the Security Council, announced that four of the representatives had agreed that the Commission should consist of France, the United States and Turkey.

The USSR representative had opposed that resolution and had asked that it should be recorded that, in his view, the Commission should consist of five members and not of three. He had also been of the opinion that the Commission should consist only of small Powers and had suggested the inclusion of Poland.

The resolution submitted to the Assembly was therefore the result of a decision taken by a majority of the representatives at the meeting.

Mr. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics) remarked that his delegation had already expressed its point of view regarding the disadvantages of such a limited composition of the Commission, and had warned the Assembly that it would complicate the Commission's work; for that reason it had proposed that there should be five members. It had, however, taken into account the considerations put forward by the other four permanent members, but had nevertheless felt that steps should be taken to select a commission which would ensure the implementation of the resolution of November 1947. It had disagreed with the formula proposed by the Rapporteur because it felt that the Conciliation Commission should not consist mainly of representatives of two of the great Powers, but that smaller countries should also be represented — for example, Poland, a country of Eastern

129. Suite de la discussion sur le Rapport intérimaire du Médiateur des Nations Unies pour la Palestine : rapports de la Première Commission (A/776) et de la Cinquième Commission (A/786)

AMENDEMENTS PROPOSÉS PAR L'Australie, LE Brésil, LE Canada, LA Chine, LA Colombie, LA France ET LA NOUVELLE-ZÉLANDE (A/789) ET AMENDEMENT PROPOSÉ PAR LA Belgique (A/791) AU PROJET DE RÉSOLUTION PRÉSENTÉ PAR LA PREMIÈRE COMMISSION.

M. PARODI (France) déclare que, conformément à la décision prise par l'Assemblée générale, au début de la séance, les représentants de la Chine, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, du Royaume-Uni, des États-Unis et de la France se sont réunis en vue de soumettre à l'Assemblée générale une proposition concernant la composition de la Commission de conciliation pour la Palestine que prévoit la résolution votée au cours de la séance.

M. Parodi, qui avait été invité par les autres membres à présider la réunion des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, annonce que quatre des représentants sont tombés d'accord pour que la Commission se compose de la France, des États-Unis et de la Turquie.

Le représentant de l'URSS s'est opposé à cette résolution et a demandé qu'il fût inscrit au procès-verbal que la Commission devrait, à son avis, se composer de cinq membres et non de trois. Il a également soutenu que la Commission ne devrait comprendre que de petites Puissances et il a proposé d'y inclure la Pologne.

La résolution soumise à l'Assemblée est donc le résultat d'une décision prise à la majorité des représentants présents à la séance.

M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) fait observer que sa délégation a déjà, au cours de cette journée, exprimé ses vues concernant les désavantages d'une Commission aussi limitée dans sa composition et elle a averti l'Assemblée que sa tâche s'en trouverait compliquée; c'est pourquoi la délégation de l'URSS propose une Commission composée de cinq membres. Tout en tenant compte des remarques faites par les quatre autres membres permanents, elle estime que des mesures doivent être prises en vue de choisir une Commission qui assurerait la mise en vigueur de la résolution de novembre 1947. Elle n'est pas d'accord en ce qui concerne la formule proposée par le Rapporteur, parce qu'elle estime que la Commission ne doit pas comprendre surtout les représentants de deux grandes Puissances, mais que les petits pays doivent y être également représentés.

Europe, which would be able to present an impartial and objective point of view. The majority of the permanent members however, had prejudged the question and had rejected the suggestion of the USSR.

Mr. GARCIA GRANADOS (Guatemala) stated that the delegation of Guatemala would have preferred a commission consisting of members representing the various geographical regions of the world; in particular, it would have liked a Latin-American country to be included. It did not consider that the Commission, as now proposed, would guarantee impartiality. A country had been included with which Guatemala was on the best of terms, but which it nevertheless regarded as the standard-bearer of a certain tendency, namely, Turkey, whose presence might impart a certain bias.

He proposed as an amendment to the resolution that the Commission should be composed of France, the United States of America and Colombia. Colombia was a neutral country, a Latin-American country, and one which had shown no preference for either party. It had abstained from voting on the resolution of 29 November 1947, and had shown absolute impartiality in the matter.

Mr. URDANETA ARBELAEZ (Colombia) thanked the delegation of Guatemala for the proposal that his country should be represented on the Conciliation Commission. The Colombian delegation would have gladly given its services with the greatest impartiality and with the sole purpose of conciliation. It had voted for the part of the resolution which proposed setting up a commission of five members. It had, however, accepted the decision of the majority, as it had always done in the Councils and other organs of the United Nations. Colombia considered that the acceptance of the opinion of the majority was a democratic formula which had to be observed, and it had always followed that principle in its internal and international policy. For that reason it was unable to accept the candidature for membership of the Commission.

The PRESIDENT pointed out that since the Assembly had decided on a Commission of three, on the recommendation of a committee of the five permanent members, no amendment could be put forward. He hoped that the proposed membership could be accepted without a division; at the request of Mr. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics) he stated however that a vote would be taken by show of hands.

The Committee's recommendation was adopted by 40 votes to 7, with 4 abstentions.

la Pologne, par exemple, pays d'Europe orientale dont l'attitude serait d'une rigoureuse impartialité. La majorité des membres permanents a toutefois préjugé la question et a rejeté la proposition de l'URSS.

M. GARCIA GRANADOS (Guatemala) déclare que sa délégation eût préféré une Commission plus importante, où les diverses régions géographiques du monde eussent été représentées; elle aurait voulu y voir, en particulier, un pays de l'Amérique latine. Elle ne pense pas que la Commission, telle qu'elle est actuellement envisagée, offre des garanties d'impartialité. Elle comprend un pays avec lequel le Guatemala entretient les meilleures relations mais qu'il considère, néanmoins, comme le porte-drapeau d'une certaine tendance; la présence de ce pays, à savoir la Turquie, peut impliquer une certaine partialité.

Le représentant du Guatemala propose que la Commission soit composée de la France, des États-Unis d'Amérique et de la Colombie. La Colombie est un pays neutre, un pays d'Amérique latine, qui n'a jamais montré la moindre préférence pour l'un ou l'autre parti; elle s'est abstenue de prendre part au vote sur la résolution du 29 novembre 1947 et a donné des témoignages de son impartialité dans le problème palestinien.

M. URDANETA ARBELAEZ (Colombie) remercie la délégation du Guatemala pour sa proposition. La délégation de la Colombie aurait volontiers offert ses services en toute impartialité et dans le seul intérêt de la conciliation. Elle a voté en faveur de la partie de la résolution qui proposait la création d'une commission de cinq membres. Cependant, elle s'incline devant la décision de la majorité, ainsi qu'elle l'a toujours fait dans les Conseils et autres organes de l'Organisation des Nations Unies. La Colombie estime que l'acceptation de l'opinion de la majorité est une formule démocratique que l'on doit observer et elle a toujours appliqué ce principe dans sa politique intérieure et extérieure. C'est pourquoi elle ne peut accepter de poser sa candidature à la Commission de conciliation.

Le PRÉSIDENT signale que l'Assemblée ayant décidé la création d'une Commission de trois membres sur la recommandation d'un comité composé des cinq membres permanents, aucun amendement ne peut être présenté. Il espère que la composition de la Commission proposée sera acceptée sans aller aux voix. A la demande de M. VYSHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques), il annonce cependant qu'il sera procédé à un vote à main levée.

Par 40 voix contre 7, avec 4 abstentions, la recommandation du comité est adoptée.

130. The problem of the independence of Korea : reports of the United Nations Temporary Commission on Korea and of the Interim Committee of the General Assembly : reports of the First Committee (A/788) and of the Fifth Committee (A/795)

DRAFT RESOLUTION PROPOSED BY THE UNION OF SOVIET SOCIALIST REPUBLICS (A/790)

Mr. SARPER (Turkey), Rapporteur, presented the report of the First Committee on the problem of the independence of Korea (A/788) and the accompanying resolution.

Mr. MANULSKY (Ukrainian Soviet Socialist Republic) declared that the statement of the Rapporteur of the First Committee had demonstrated a complete lack of knowledge of the documents that had been submitted to the General Assembly and to the First Committee on the Korean question. A similar lack of knowledge had been shown by a number of delegations, including that of the United States, whose representative had spoken in support of the proposal concerning the maintenance of the Temporary Commission on Korea in the future. The delegation of the Ukrainian SSR, however, had taken full cognizance of the elaborate documentation prepared by the so-called Temporary Commission on Korea, and would base its statement entirely on the official documents of the Commission.

It was a known fact that the United Nations Temporary Commission on Korea had not been created lawfully, but in contradiction to the Charter of the United Nations; it was therefore operating in contradiction to the Charter, and did not represent the United Nations as a whole, but merely a group of Member States. Its work had been directed primarily towards the implementation of the policy of arbitration of the United States authorities in South Korea. The creation, as also the activities, of the Commission, had been unanimously condemned by wide circles of Koreans and by all the political parties of Korea, with the exception of those parties which contained Japanese elements and which were on the side of the United States authorities. The continuation of the activities of the Commission was, in fact, dependent upon the support of United States arms, for, as had actually been stated in the Commission, how could the people of Korea express themselves when the United States army was present in their country?

130. Question de l'indépendance de la Corée : rapports de la Commission temporaire des Nations Unies pour la Corée et de la Commission intérimaire de l'Assemblée générale : rapports de la Première Commission (A/788) et de la Cinquième Commission (A/795)

PROJET DE RÉSOLUTION PROPOSÉ PAR L'UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES (A/790).

M. SARPER (Turquie), Rapporteur, présente le rapport de la Première Commission sur la question de l'indépendance de la Corée (A/788) ainsi que la résolution qui s'y rapporte.

M. MANOULSKY (République socialiste soviétique d'Ukraine) estime que la déclaration du Rapporteur de la Première Commission prouve que celui-ci ignore totalement la teneur des documents soumis à l'Assemblée générale et à la Première Commission sur la question de la Corée. Une semblable ignorance est également visible dans le cas de certaines délégations, notamment celle des États-Unis d'Amérique dont le représentant s'est déclaré en faveur d'une proposition visant à prolonger l'existence de la Commission pour la Corée. La délégation de la RSS d'Ukraine, quant à elle, a pris pleinement connaissance de la documentation détaillée préparée par la prétendue Commission temporaire pour la Corée, de sorte qu'elle fondera toute son argumentation sur les documents officiels de la Commission.

Il est indéniable que la Commission temporaire des Nations Unies pour la Corée n'a pas été constituée légalement, mais, au contraire, en contradiction avec la Charte des Nations Unies; de plus, elle ne représente pas l'Organisation des Nations Unies tout entière, mais seulement un groupe d'États Membres. Sa tâche a consisté principalement à mettre en application la politique d'arbitrage des autorités des États-Unis en Corée méridionale. La création aussi bien que les activités de la Commission ont été unanimement condamnées par de nombreux Coréens et par tous les partis politiques de la Corée, à l'exception des partis comprenant des éléments japonais et favorables aux autorités américaines. La continuation des activités de la Commission dépend, en réalité, du soutien des forces armées américaines; car, ainsi qu'on l'a fait remarquer à la Commission elle-même, comment le peuple coréen pourrait-il s'exprimer librement tant que les troupes américaines se trouvent sur son territoire?

Mr. Manuilsky proceeded to quote statements that had been made by various members of the Commission. The representative of Australia had said at the very beginning that it was impossible to have free elections in South Korea. The representative of Syria had stated, on 4 February 1948, that in the circumstances it was impossible to ensure free elections; that contrary to all democratic practices, people were being arrested and sometimes condemned without trial, and that in view of the opposition expressed by certain parties, any elections held would in any circumstances be held in contradiction to the Charter. The representative of India had stated that he doubted whether it was possible to ensure free elections, and the representative of China had said that there was no such thing as free elections and they could certainly not be expected in Korea. The representative of the Philippines had stated that the General Assembly had created a juridical fiction and was condemning the authorities of North Korea for not having allowed that fiction to infringe on their territory. The representative of Canada had alleged that the elections in South Korea were inappropriate and unconstitutional, and the representative of El Salvador had even proposed that the Commission should cease its work in view of the impossibility of its achieving its objectives. Yet, in the face of those statements by members of the Commission, the General Assembly was expected to prolong the existence of the Commission so that it might continue its activities.

It was clear from that evidence that several members of the Commission had felt strongly on the subject and had wondered whether the Commission ought not to return to headquarters. The Interim Committee, however, to whom that question had been referred, had given a startling reply to the effect that elections should be carried out in South Korea no matter what the consequences were. The result of that had been that the Commission began to follow the directives of the United States, and the juridical fiction was transformed into a legal organ with full powers.

The members who had expressed their doubts in the early days of the Commission's activities were now apparently convinced that the existence of the Commission should be prolonged. Such tactics impaired the dignity of the Commission and hampered its effectiveness, at the same time lowering the prestige of the United Nations.

In the second phase of the Commission's activities, the United States position on the Korean question, if it had not actually triumphed, had at least received a certain amount of appro-

M. Manouilsky cite alors des déclarations faites par divers membres de la Commission. Le représentant de l'Australie a dit, dès le début, qu'il était impossible d'avoir des élections libres en Corée méridionale. Le 4 février 1948, le représentant de la Syrie a déclaré qu'il n'était pas possible, dans les circonstances présentes, d'assurer de libres élections et que, contrairement à toutes les règles de la démocratie, des arrestations arbitraires avaient lieu et parfois même des condamnations sans jugement; il a ajouté qu'en raison de l'opposition de certains partis hostiles aux élections, celles-ci, si on les organisait, se trouveraient de toute façon en contradiction avec la Charte. Le représentant de l'Inde a exprimé des doutes quant à la possibilité d'assurer de libres élections et le représentant de la Chine a affirmé qu'il ne pouvait être question de liberté de vote en Corée. Le représentant des Philippines a déclaré que l'Assemblée avait créé une fiction juridique et condamné les autorités de la Corée du Nord pour n'avoir pas permis qu'on se serve de cette fiction sur leur propre territoire. Le représentant du Canada a dit que les élections en Corée méridionale étaient inopportunes et contraires à la Constitution et le représentant du Salvador a même proposé que la Commission cessât ses travaux en raison de l'impossibilité où elle était d'accomplir sa tâche. Cependant, en dépit de ces déclarations faites par des membres de la Commission, l'Assemblée générale est invitée à prolonger l'existence de la Commission et à lui permettre de poursuivre ses travaux.

Il ressort de tout ceci que plusieurs membres de la Commission avaient des vues très précises sur le sujet et s'étaient même demandé si la Commission ne ferait pas mieux de regagner le siège. Toutefois, la Commission intérimaire, devant qui la question a été renvoyée, a donné une réponse surprenante, tendant à faire procéder à des élections en Corée méridionale qu'elles qu'en soient les conséquences. Le résultat de tout ceci fut que la Commission commença à suivre les directives des États-Unis et que la fiction juridique qu'elle représentait se transforma en organisme légal doté de pleins pouvoirs.

Les mêmes membres qui, tout au début des travaux de la Commission, avaient exprimé des doutes, semblent maintenant convaincus que l'existence de la Commission doit être prolongée. De tels procédés portent atteinte à la dignité de la Commission, nuisent à son efficacité et ne rehaussent pas le prestige de l'Organisation des Nations Unies.

Dans la seconde phase des travaux de la Commission, la thèse des États-Unis sur le problème coréen, s'elle n'a pas absolument triomphé, a tout au moins reçu certains encou-

val — a difficult achievement in view of the number of States which had been against that position. General Hodge, however, who had thought that Koreans should be treated as former enemies, had exerted pressure on the Commission. It was that General who had said that the Korean people were a discredited nation without a single notion of political life such as was generally known to free people; that they had not the slightest understanding of basic responsibilities in the matter of publications, speech and general outlook, and that many of them believed that freedom pre-supposed a freedom from work; that they hated the Japanese and did not want to collaborate, and only did so in order to make money. That statement had been made at a meeting of the Commission on 7 February 1948¹, and was to be found in the verbatim records, yet the Rapporteur had not thought fit to mention it.

To those who knew the characteristics of the hard working Koreans, who had been exploited for so many years by the Japanese invaders, it was difficult to read such a statement calmly. It was necessary to consider it, however, since it shed considerable light on the methods used by the United States military authorities in Korea, and showed how unlikely it was that they would welcome free elections there. From that one statement of General Hodge alone, the conclusion could be drawn that there could never be free elections in that part of Korea occupied by the United States military authorities and their troops.

Furthermore, the record of 3 March 1948¹, contained a statement made by General Hodge giving his views regarding the Korean people's lack of ability to carry out elections. The Commission had evidently adopted General Hodge's ideas on the subject, and had agreed that the Korean people were not actually in need of the right of suffrage since they were not yet sufficiently mature to make use of that right. That was exactly the attitude adopted by the feudal lords in the past, and that attitude is still that of the rulers of colonial territories.

The substance of that idea was that when it was proposed to grant the right of suffrage reactionaries always said that the population was illiterate and therefore did not need that right; when progressive elements insisted on the need to educate the masses of the people, the same reactionaries stated that those who did not

ragements — résultat remarquable si l'on tient compte du grand nombre d'États qui étaient, tout d'abord, hostiles à cette thèse. Il faut dire que le général Hodge, qui estimait que les Coréens devaient être traités en ex-ennemis, a fait pression sur la Commission. C'est ce général qui a déclaré que le peuple coréen forme une nation déconsidérée, qui ignore toute vie politique telle qu'en connaissent les peuples libres; que ce peuple n'a aucun sens des responsabilités en ce qui concerne la liberté de presse et de parole et autres conceptions générales et que, pour beaucoup de Coréens, la liberté n'est autre chose que le droit de ne pas travailler; qu'ils haïssent les Japonais et ne désirent pas collaborer, à moins que ce ne soit pour gagner de l'argent. Cette déclaration a été faite à une séance de la Commission tenue le 7 février 1948¹ et se trouve dans les comptes rendus sténographiques; cependant, le Rapporteur n'a pas cru devoir la mentionner.

Ceux qui savent combien les Coréens sont travailleurs et combien ils ont été exploités par les envahisseurs japonais ne sauraient garder leur sang-froid en prenant connaissance d'une telle déclaration. Il faut pourtant en tenir compte, puisqu'elle éclaire les méthodes dont usent les autorités militaires des États-Unis en Corée et qu'elle montre que ces autorités ne verraient guère d'un bon œil des élections libres en ce pays. Cette déclaration du général Hodge suffirait à elle seule à démontrer l'impossibilité de tenir des élections libres dans la partie de la Corée occupée par les autorités militaires des États-Unis et par leurs troupes.

De plus, le compte rendu du 3 mars 1948¹ contient une déclaration du général Hodge, où celui-ci expose ses vues sur l'incapacité où se trouverait le peuple coréen de participer à des élections. Il est évident que la Commission a adopté les idées du général Hodge sur ce point et a cru devoir reconnaître que le peuple coréen n'a que faire du droit de vote, puisqu'il n'a pas la maturité nécessaire pour en user. C'est exactement l'attitude adoptée jadis par les seigneurs féodaux, et c'est celle qu'adoptent aujourd'hui encore ceux qui gouvernent des territoires coloniaux.

Les choses se passent de la manière suivante — propose-t-on d'accorder le droit de vote, les réactionnaires ne manquent pas de dire que la population est illettrée et n'a donc pas besoin de ce droit; les gens éclairés insistent-ils sur la nécessité d'instruire les masses populaires, les mêmes réactionnaires déclarent que ceux qui

¹ See *Official Records of the third session of the General Assembly*, Supplement No. 9, Part I, Volume III.

¹ Voir les *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale*, Supplément n° 9, Première partie, Volume III.

have the right to vote did not need to become literate; and when it was proposed both to establish the right to vote and to institute a system of education, the reactionaries proved that the population was much better off without such reforms, which would only disrupt the existing social strata. The United States delegation had done a considerable amount of work in order to inspire such a concept, and had almost succeeded. The same nation that allowed trusts and banks to influence elections contended that illiterate people should not be allowed to vote, which meant that the majority of the people of Korea would be deprived of the right to vote, and that the only people voting would be the higher strata who completely supported the policy of the United States military authorities.

A picture no less sad was reflected in the statements of the Commission on the one hand, and the replies of President Liang on the other. The latter had defended the right of the people of Korea to independence, so that they could settle the problem of the structure of the Korean Government without any outside interference. That position, however, which was shared by 99 per cent of the people of both North and South Korea, did not suit the United States military authorities. Members of the Commission had put question after question to Mr. Liang, in a vain endeavour to convince him that his proposal could not possibly be implemented; in the course of the discussion, Mr. Liang had been asked some odd questions, such as, for example, how could the unity of Korea be secured when there existed left-wing and right-wing parties, and in what way could the populations of North and South Korea agree if there were elected bodies in South Korea? Mr. Liang's invariable reply had been that if the Koreans were left to themselves, they would be able to solve the question; they knew what parties were linked with the people, and what parties were linked with the United States authorities. The President of the Commission had actually asked how agreement was possible with the North Koreans, when only one train a week ran between South and North Korea. Such were the arguments by which it had been hoped to convince the leaders of public opinion in South Korea that they should give up the idea of creating a unified democratic government.

Another leader who had appeared before the Commission was Mr. Liu, the representative of the Social Democratic Party and a man of rather conservative views. He had stated that terrorism was rife in South Korea, and that so long as that continued and the police supported the

ne possèdent pas le droit de vote n'ont pas besoin de savoir lire; propose-t-on d'établir à la fois le droit de vote et l'instruction publique, les réactionnaires démontrent alors que la population est bien plus heureuse sans de telles réformes, qui ne peuvent que bouleverser l'ordre social. La délégation des États-Unis n'a pas épargné ses efforts pour répandre cette conception et elle y est presque parvenue. Cette même nation qui permet aux trusts et aux banques d'influencer les élections, prétend que les illettrés ne doivent pas avoir le droit de vote, ce qui signifierait que la majorité du peuple de la Corée serait privée de ce droit et que seuls pourraient voter les membres des classes supérieures, partisans convaincus de la politique que poursuivent les autorités militaires des États-Unis.

Il n'est pas moins affligeant de lire les déclarations de la Commission, d'une part, et les réponses faites par le Président Liang de l'autre. Ce dernier a défendu le droit à l'indépendance du peuple de Corée, qui devrait pouvoir choisir sans ingérence extérieure la structure à donner au Gouvernement coréen. Mais cette attitude, qui est celle de 99 pour 100 du peuple coréen, tant en Corée du Sud qu'en Corée du Nord, ne convenait pas aux autorités militaires des États-Unis. Les membres de la Commission ont assailli M. Liang de questions, s'efforçant en pure perte de le persuader que sa proposition était irréalisable; au cours de la discussion, on posa à M. Liang des questions bizarres. On lui demanda notamment comment l'unité de la Corée pouvait être assurée alors qu'il existait des partis de gauche et des partis de droite, et de quelle façon les populations de la Corée septentrionale et de la Corée méridionale pourraient s'entendre s'il existait en Corée du Sud des organismes élus? M. Liang répondit invariablement que si on laissait les Coréens maîtres chez eux, ils réussiraient à résoudre ces problèmes, car ils connaissaient les partis qui représentaient vraiment le peuple et ceux qui avaient des attaches avec les autorités américaines. Le Président de la Commission alla jusqu'à demander comment un accord était possible avec les Coréens du Nord puisqu'il ne circulait qu'un seul train par semaine entre la Corée méridionale et la Corée septentrionale. Tels sont les arguments qu'on a cru pouvoir avancer pour convaincre ceux qui dirigent l'opinion publique en Corée méridionale qu'il leur fallait renoncer à l'idée de créer un Gouvernement démocratique unifié.

Une autre personnalité dirigeante a été entendue par la Commission, à savoir M. Liu, représentant du parti social démocrate, homme d'opinions plutôt modérées. Il a déclaré que le terrorisme règne en Corée méridionale et qu'il sera impossible de procéder à des élections libres

rightist party it was impossible to hold free elections. He had proceeded to speak of the mistakes that had been made in South Korea, to which the Commission had naively replied that it was not informed of those errors. Although it would have been easy enough to obtain the figures of the persons arrested from the United States authorities, the Commission had asked Mr. Liu what the number was, to which he had replied that he did not know whether it was in hundreds or thousands. The Commission had been content to put that statement in the record.

Furthermore, speaking of the importance of establishing contact between the political leaders of North and South Korea, Mr. Liu had said that the leaders in the South had never had the chance of conducting direct discussions with the leaders in the North, and that it was essential that they should confer together. Yet the Commission had remained silent with regard to that statement, since, like the United States authorities, it feared such contact, knowing that the example of the North could not fail to influence the South.

Nevertheless, news of events in the North was reaching the people of the South. During the short period in which the population of North Korea had enjoyed freedom, it had created its own Government and had achieved numerous successes in the field of democratization, and in the rebuilding of the national economy and culture of Korea. Democratic education had been carried on under the auspices of popular committees. Land reform had been instituted, as a result of which 725,000 farmers had received more than one million hectares of land which had previously belonged to the Japanese and their supporters. In fact, the Government of North Korea was expressing the will of the whole of Korea in nationalizing such things as transport, industry and banks, which had formerly been in the hands of the Japanese. The equality of men and women had been established by law, and other laws had been passed in the field of social security. Reforms had been carried out in public education, with the result that 3,098 primary schools, 165 secondary schools, five institutes and a state university had been established. While all that reform and reconstruction had been taking place in North Korea, the United States military authorities in the South had established a regime on the lines of a police State, with the support of the Japanese elements who were hated by the Korean people; the land remained in the hands of those to whom the Japanese had allotted it, and the level of industrial production had fallen by 20 per cent compared with the pre-war level. The popular committees had been dispersed by

aussi longtemps qu'il en sera ainsi et que la police aidera le parti de droite. Comme il signalait les erreurs commises en Corée méridionale, la Commission a répondu naïvement n'être pas au courant de ces erreurs. Bien qu'il ne lui eût pas été difficile de demander aux autorités des États-Unis le chiffre de personnes arrêtées, la Commission a demandé à M. Liu quel était ce chiffre; M. Liu a répondu qu'il ignorait s'il s'agissait de centaines ou de milliers. La Commission s'est contentée de faire figurer cette déclaration dans le procès-verbal.

En outre, parlant de l'intérêt qu'il y aurait à mettre en rapport les chefs politiques de la Corée méridionale et ceux de la Corée septentrionale, M. Liu a déclaré que les chefs du Sud n'avaient jamais eu l'occasion de discuter directement avec ceux du Nord, et qu'il était absolument nécessaire qu'ils conférassent ensemble. Mais la Commission a gardé le silence sur cette déclaration, car, sachant que l'exemple du Nord ne manquerait pas d'influencer le Sud, elle craignait tout autant que les autorités des États-Unis de voir s'instituer de telles relations.

Les habitants du Sud parviennent toutefois à savoir ce qui se passe dans le Nord. Quoique la Corée septentrionale ne jouisse de la liberté que depuis peu de temps, sa population a réussi à créer son propre Gouvernement et elle a remporté de nombreux succès dans le domaine de la démocratisation et dans celui du relèvement de l'économie et de la culture nationales. L'éducation démocratique a été répandue sous les auspices de comités du peuple. La réforme agraire a été entreprise, ce qui a permis à 725.000 cultivateurs de recevoir plus d'un million d'hectares de terres possédées auparavant par les Japonais et leurs partisans. En fait, le Gouvernement de la Corée septentrionale ne fait qu'accomplir le vœu de la Corée tout entière en nationalisant les transports, l'industrie et les banques, qui se trouvaient auparavant entre les mains des Japonais. L'égalité des hommes et des femmes a été instituée par la loi, et d'autres lois ont été votées dans le domaine de la sécurité sociale. L'instruction publique a été réorganisée, ce qui a permis la création de 3.098 écoles primaires, de 165 écoles secondaires, de cinq instituts et d'une université d'État. Tandis que l'on procédait à toutes ces réformes et à cette réorganisation en Corée septentrionale, les autorités militaires des États-Unis établissaient dans le Sud un régime de police, avec l'appui des éléments japonais hais du peuple coréen; la terre restait aux mains de ceux qui l'avaient reçue des Japonais, et le niveau de la production industrielle tombait de 20 pour 100 par rapport à celui d'avant-guerre. Ces mêmes autorités ont dissous les comités du peuple.

the United States military authorities, and Liu and Yohan, the leaders of the people, had been killed.

The population of South Korea was aware of the fact that the USSR had proposed to the United States Government, on 26 September 1947, that the United States military forces should be removed from South Korea, so that it might be possible for the Korean people to settle the question of Korea themselves and establish a democratic structure. In fact, everyone who had appeared before the Commission, whether of the left or right wing, had stated that the USSR proposal had become the embodiment of the wishes of the whole people of Korea.

On 27 February 1948¹, Mr. Kwon Tai Suok had stated if the United States really wished to help Korea, it should leave the country, and the Koreans would try to unite themselves. Mr. Kim Koo, President of the National Association for the Rapid Realization of Korean Independence, had declared that if the occupation forces were not withdrawn from Korea, and military and para-military forces not disarmed and dispersed, no atmosphere could be created in which the Korean people could carry out free elections. Other representatives of parties of South Korea had spoken in the same spirit.

Such statements, however, had not met with the approval of the Commission, as was evidenced by the so-called «good offices» it had carried out. Those good offices had been directed towards the covering up of the unlawful activities of the United States military authorities and the establishment of terroristic youth organizations, subsidized and supported by the United States.

The authority of the United Nations, as represented by the Commission, had sanctioned the statement of General Hodge that South Korea was governed not by a constitutional government, but by military authority which was replacing the Japanese Government in Korea. That statement was to be found in the report.

Hundreds of Korean representatives had been thrown into gaol, in the full view of the Commission; democratic organizations had been disbanded and publications stopped. In August 1947, 13,769 people had been arrested, of whom 8,000 were detained. That fact, too, was to be found in the report.

To affirm, as had the representative of the United States, supported by the representatives of the Philippines and China, that the elections in Korea had taken place normally, would be to

et les chefs populaires Liu et Yohan ont été assassinés.

La population de la Corée méridionale n'ignore pas que, le 26 septembre 1947, l'URSS a proposé au Gouvernement des États-Unis le retrait des forces militaires américaines de la Corée méridionale, pour permettre au peuple coréen de régler lui-même la question de la Corée et d'instituer un régime démocratique. En fait, tous ceux qui ont été entendus par la Commission, qu'il appartenissent à la droite ou à la gauche, ont déclaré que la proposition de l'URSS répond à tous les désirs du peuple coréen tout entier.

Le 27 février 1948¹, M. Kwon Tai Suok a déclaré que si les États-Unis cherchent vraiment à aider la Corée, ils devraient évacuer ce pays et permettre aux Coréens d'essayer de s'unir. M. Kim Koo, président de l'Association nationale pour la réalisation rapide de l'indépendance coréenne, a déclaré que si les forces d'occupation ne sont pas retirées de Corée, et si les forces militaires et paramilitaires ne sont pas désarmées et dispersées, il sera impossible d'établir les conditions permettant au peuple coréen de procéder à des élections libres. D'autres représentants des partis de la Corée méridionale se sont exprimés dans le même sens.

Mais ces déclarations n'ont pas eu l'heur de plaire à la Commission, ainsi que le montrent les prétendus «bons offices» qu'elle a rendus. Ces bons offices ont servi à couvrir les activités illégales des autorités militaires américaines, ainsi que la création d'organisations de jeunesse terroriste, subventionnées et soutenues par les États-Unis.

L'Organisation des Nations Unies, représentée par la Commission, a sanctionné de sa haute autorité la déclaration du général Hodge, qui affirme que la Corée méridionale est gouvernée non par un Gouvernement constitutionnel, mais par une autorité militaire remplaçant le Gouvernement japonais en Corée. Cette déclaration se trouve dans le rapport.

Des centaines de représentants coréens ont été jetés en prison au vu et au su de la Commission; des organisations démocratiques ont été dissoutes, et leurs publications interdites. En août 1947, 13.769 personnes ont été arrêtées, dont 8.000 ont été détenues. Ces faits sont également mentionnés dans le rapport.

Pour affirmer, comme l'a fait le représentant des États-Unis, appuyé par les représentants des Philippines et de la Chine, que les élections en Corée se sont déroulées normalement, il faut

¹ See *Official Records of the third session of the General Assembly*, Supplement No. 9, Part I, Volume III.

¹ Voir les *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale*, Supplément n° 9, Première partie, Volume III.

lose all sense of shame and sense of truth. Such statements were made in contradiction to the statement of the Chief Justice of the Supreme Court of Korea whose knowledge of the situation there could scarcely be disputed. He had stated that every Korean was at the mercy of the police; he could be arrested at any time without a warrant and thrown into gaol without any definite sentence; there was no law compelling the consideration of his case by a court. The same President of the High Court had told the Commission that if they wanted the elections to be free, the system would have to be changed, but that if they wished that system to remain in force, there would be serious obstacles in the way of free elections. Numerous other Korean leaders had also stressed that in view of the situation in Korea it was impossible to carry out free elections.

Addressing himself in particular to Mr. Dulles, of the United States delegation, Mr. Manuisky pointed out that according to page 113 of part I, volume III, of the report, the Korean Government, by infringing upon the activities of a number of parties, could violate the election rules. That evidence, which was quite impartial, proved that the elections had been conducted in an unconstitutional manner. The population had been subjected to restrictions and had been terrorized, and economic sanctions had been carried out against those who had refused to register on the electoral roll. That fact had been well known to the Commission and was even mentioned in the report. It had been stated that in the area of Chongju policemen had stood outside the polling booths on 10 May to see that the people voted as they had been told to, and had stationed themselves on the roofs to watch every voter as he entered.

Even according to the statement of the Commission itself, it would be seen that the total number of voters represented only 25 per cent of the whole population of Korea. The Commission had tried to invoke certain facts to give the effect that free elections had actually taken place in South Korea, but it had not mentioned the terrorism which had accompanied them. The First Committee had not even allowed Mr. Manuisky to quote facts in reply to the allegation of the New Zealand representative at the 229th meeting that there had been no violations and that democracy existed in South Korea.

Certain United States sources could be quoted concerning what was actually happening in Korea. Issue 116 of the publication of the Washington Institute on Korean Affairs dated

avoir perdu toute pudeur et tout sentiment de la vérité. De telles déclarations contredisent celle du Président de la Cour suprême de la Corée, qui, indiscutablement, connaît bien la situation. Chaque Coréen, a-t-il dit, est à la merci de la police, peut être arrêté à tout moment sans mandat d'amener et jeté en prison sans jugement; aucun texte législatif n'exige que son cas soit examiné par un tribunal. Ce même Président de la Cour suprême a déclaré à la Commission que si elle voulait que les élections fussent libres, il conviendrait de modifier le régime, mais si la Commission désirait maintenir en vigueur ce régime, de graves obstacles s'opposeraient à la liberté des élections. Beaucoup d'autres dirigeants coréens ont également souligné qu'en raison de la situation qui régnait en Corée, il était impossible de procéder à des élections libres.

S'adressant spécialement à M. Dulles, membre de la délégation des États-Unis, M. Manouilsky fait remarquer que, ainsi qu'en fait foi le rapport (première partie, page 113 du texte anglais), le Gouvernement de la Corée, en s'ingérant dans les affaires d'un certain nombre de partis politiques, a pu tourner les règles qui présidaient aux élections. Ce témoignage, tout à fait impartial, montre que les élections ont été effectuées d'une façon inconstitutionnelle. La population a été l'objet de restrictions et d'actes de terrorisme; des sanctions économiques ont été appliquées à toutes les personnes qui avaient refusé de s'inscrire sur les listes électorales. La Commission n'a nullement ignoré ce fait, qu'elle a même mentionné dans son rapport. Il y est dit que dans la région de Chongju, des policiers se tenaient à l'entrée des bureaux de vote, le 10 mai, pour veiller à ce que les gens votassent comme on le leur avait indiqué; ils se tenaient sur les toits afin d'assister à l'entrée des électeurs dans les bureaux de vote.

Il suffit de consulter le compte rendu de la Commission pour se rendre compte que les électeurs ne représentaient que 25 pour 100 de l'ensemble de la population coréenne. La Commission s'est efforcée de souligner certains points pour donner l'impression que les élections en Corée du Sud ont été libres, mais elle n'a pas fait mention des actes de terrorisme qui ont accompagné ces élections. La Première Commission n'a même pas autorisé M. Manouilsky à citer certains faits en réponse au représentant de la Nouvelle-Zélande, qui a soutenu, à la 229^e séance, qu'il n'y avait eu aucun abus en Corée méridionale, et que la démocratie y régnait.

On peut citer des textes publiés aux États-Unis même, qui décrivent les événements de Corée tels qu'ils ont effectivement eu lieu. D'après le numéro 116 du bulletin du *Washington*

15 October, stated that following the direct order given by Mr. Syngman Rhee, the President, the Korean Press news agency which serviced all newspapers in South Korea had been closed, and that 20 editors had been brought before the court and thrown into gaol. An agency in Washington had stated that were repression to continue in South Korea, it would undermine the main objective of having the Government recognized by the United Nations. Yet the General Assembly was being asked to approve of that type of activity.

It was known that one of the first steps taken by the so-called representative organ in Korea had been to ask the United States to leave its military forces in South Korea. However, out of 200 members of the National Assembly, only 88 had voted for that resolution, while the others feared public opinion in their country. Sixteen members had protested against such a proposal, and had left the meeting, publishing a statement in the newspapers, on 21 November, to the effect that the decision of the National Assembly to request the United States to leave their military forces in Korea was in contradiction to the interests of the Korean people.

The world had been a witness of the bloody events which had taken place in Korea as a result of the decision of the authorities in Seoul to repress the people in the island of Keijo, yet that was the type of « democracy » that was being defended by the New Zealand and United States representatives.

From the foregoing facts, all of which had been taken from the report of the Commission, it followed that the so-called United Nations Temporary Commission on Korea was not an organ of the United Nations but a tool of the State Department of the United States, having as its objective the transformation of South Korea into a colony of the capitalistic monopolies of the United States. No free elections could take place in South Korea, and none had taken place. They had been falsified elections, carried out with the active participation of the military authorities of the United States. The so-called Government of South Korea was nothing but a puppet of the United States Government, reminding the delegation of the Ukrainian SSR of the puppet Government of Manchukuo set up by the Japanese. Its basic task was to be found in its request to the United States to leave troops in Korea.

Institute on Korean Affairs, publié le 15 octobre, le Président, M. Syngman Rhee, a ordonné la fermeture de l'agence de presse de la Corée qui dessert tous les journaux de la Corée du Sud; 20 rédacteurs ont été poursuivis en justice et jetés en prison. D'après le communiqué d'une agence de presse de Washington, si l'on continuait à appliquer des mesures de répression en Corée méridionale, l'on irait à l'encontre de l'objectif que l'on s'était fixé, et qui est de faire reconnaître le Gouvernement par l'Organisation des Nations Unies. Cependant, c'est ce genre d'activités que l'on demande à l'Assemblée générale d'approuver.

On sait qu'une des premières mesures de cet organisme que l'on prétend être l'organe représentatif de la Corée, a consisté à demander aux États-Unis de maintenir des troupes en Corée méridionale. Cependant, sur 200 membres de l'Assemblée nationale, 88 seulement ont voté en faveur de cette résolution; les autres ont craint d'indigner l'opinion publique de leur pays. Seize membres, protestant contre une pareille proposition, ont quitté la salle des séances; ils ont publié dans les journaux du 21 novembre, une déclaration d'après laquelle la décision de l'Assemblée nationale de demander aux États-Unis de maintenir leurs troupes en Corée était contraire aux intérêts du peuple coréen.

Le monde a été témoin des événements sanglants qui se sont déroulés en Corée à la suite de la décision prise par les autorités de Séoul, de sévir contre la population de l'île de Keijo. Tel est, cependant, le mode de « démocratie » que défendent les représentants de la Nouvelle-Zélande et des États-Unis.

Des faits cités ci-dessus, tous extraits du rapport de la Commission, il ressort que la prétendue Commission temporaire des Nations Unies pour la Corée n'est pas un organe des Nations Unies, mais un outil du Département d'État des États-Unis, et qu'elle a pour but de transformer la Corée du Sud en une colonie au profit des monopoles capitalistes américains. Il était impossible que la liberté des élections fût assurée en Corée du Sud; elle ne l'a pas été. Les élections ont été irrégulières, et elles se sont déroulées avec la participation active des autorités militaires des États-Unis. Le prétendu Gouvernement de la Corée du Sud n'est qu'un fantoche entre les mains du Gouvernement des États-Unis; il rappelle à la délégation de la RSS d'Ukraine le Gouvernement fantoche établi par les Japonais au Mandchoukouo. Sa principale tâche a consisté à demander au Gouvernement des États-Unis de maintenir les troupes américaines en Corée.

It was obvious that in the circumstances the delegation of the Ukrainian SSR could only vote against the resolution which had been submitted by the United States and its political supporters, since its aim was to continue the Temporary Commission on Korea, which had only hampered the Korean people, systematically undermined the prestige of the United Nations, and worked in contradiction to the aims and principles of the Charter.

Mr. TSIANG (China) observed that the issue was fundamentally a simple one. The facts had been collected and recorded by the United Nations Temporary Commission on Korea, and no speech, however eloquent, could alter them.

The previous year the General Assembly had adopted resolution 112 (II) calling for an election in Korea by universal suffrage, by secret ballot, under the observation of the Commission. He asked whether that resolution had been wrong or right, and whether the Assembly could have done otherwise according to the principles of the Charter. In his view it could not have done otherwise; the Assembly could not be challenged on grounds of principle.

The Commission had spent more than half a year in Korea; the elections had taken place. Now the Commission was being abused, as were also the occupation authorities in Korea.

A perusal of the report would make members feel proud that they had such a conscientious and able Commission. It was true that the members of the Commission had started with marked differences of opinion, but as the work proceeded and as they had become better acquainted with the facts, their differences had diminished. Finally, they had presented the Assembly with unanimous conclusions, the chief of which was that the election of 10 May had been a valid expression of the will of the Korean people.

The Commission had carefully examined the electoral law and regulations; it had made numerous recommendations for amendments to that law. With one exception, all those recommendations had been accepted by the occupation authorities. The Commission had insisted on a free atmosphere and had done everything to realize that freedom. The occupying authorities had also co-operated in that respect.

Ceci étant, la délégation de la RSS d'Ukraine ne peut que voter contre la résolution proposée par les États-Unis et par ceux qui approuvent leur politique; en effet, cette résolution a pour objet de maintenir la Commission temporaire des Nations Unies pour la Corée, Commission dont l'activité est contraire aux intérêts du peuple coréen, porte systématiquement atteinte au prestige de l'Organisation des Nations Unies et est incompatible avec les buts et les principes de la Charte.

M. TSIANG (Chine) fait observer que le problème n'est pas aussi complexe qu'il le paraît. La Commission temporaire des Nations Unies pour la Corée a rendu compte d'un certain nombre de faits, et aucun discours, aussi éloquent soit-il, ne peut les modifier.

L'année précédente, l'Assemblée générale a adopté la résolution 112 (II) demandant à ce qu'il soit procédé en Corée à des élections au suffrage universel et au scrutin secret, sous le contrôle de la Commission. Le représentant de la Chine se demande si cette résolution était ou non fondée et si, suivant les principes de la Charte, l'Assemblée aurait pu agir autrement. A son avis, l'Assemblée n'aurait pas pu agir autrement; si l'on se fonde sur les principes, on ne saurait nier la validité de la décision prise par l'Assemblée.

Les membres de la Commission sont restés plus de six mois en Corée. Les élections ont eu lieu. On attaque maintenant la Commission, ainsi que les autorités d'occupation en Corée.

En examinant le rapport, les Membres de l'Organisation ne peuvent que se sentir fiers de cette Commission, qui a travaillé avec conscience et compétence. Il est exact que les membres de la Commission n'étaient pas entièrement d'accord au commencement, mais à mesure qu'ils travaillaient et qu'ils prenaient connaissance des faits, leurs divergences d'opinion s'atténuaient. En définitive, ils ont présenté à l'Assemblée des conclusions unanimes. La principale de ces conclusions est que les élections du 10 mai représentent d'une façon valable la volonté du peuple coréen.

La Commission a examiné attentivement le système électoral en vigueur. Elle a formulé de nombreuses recommandations en vue de modifier ce système. A une exception près, toutes ces recommandations ont été acceptées par les autorités d'occupation. La Commission a insisté sur la nécessité d'établir une atmosphère de liberté et elle a fait tout ce qui était en son pouvoir pour que cette liberté s'établisse en fait. Les autorités d'occupation ont également collaboré dans ce domaine.

Much had been said about «imperialism» and «colonialism», but the report inspired nothing but admiration for the quality of the men who had represented the United Nations on the Commission and also for the military officers in South Korea. Stalwart Americans, they had carried to Korea their simple but strong faith in democracy and freedom.

Both in the First Committee and in the General Assembly, the regime in North Korea had been contrasted with that of South Korea. Mr. Tsiang knew nothing about North Korea, but he asked why it was, if conditions there were so ideal, that the authorities had refused to admit the Commission. If conditions in North Korea were so much better than those in South Korea, it was surprising that they should not have welcomed international representatives who would have reported to the world the great 38th were being done in that zone. But that had not been the case, and the situation in North Korea remained unknown.

The Commission had done its work. It had observed the elections and had certified that they were a valid expression of the will of the Korean people. The elected representatives had constituted a National Assembly, which had organized a National Government of Korea. The 38th parallel, however, remained; the authority of the National Assembly and the National Government did not extend north of that parallel. The Commission had been unable to go beyond that line; the work therefore remained half done. The resolution adopted by the First Committee pledged the General Assembly to complete that noble task. If the Assembly made the right decision, 30 million Koreans would always be grateful to it.

Mr. KISELEV (Byelorussian Soviet Socialist Republic) recalled that the Korean question had been taken up by the General Assembly in 1947 under pressure from the United States delegation, and the Temporary Commission on Korea had been set up.

The Byelorussian delegation had pointed out the previous year that the question of Korea was part of the general question of post-war regulation and settlement, and should therefore be settled in accordance with the interests of the great Powers. It had also pointed out that the question did not fall within the competence

On a beaucoup parlé d'«impérialisme» et de «colonialisme», mais, en lisant le rapport, on ne peut ressentir que de l'admiration pour les hommes qui ont représenté les Nations Unies au sein de la Commission, ainsi que pour les officiers de l'armée en Corée du Sud. Ces solides Américains ont apporté en Corée leur foi, simple mais solide, en la démocratie et en la liberté.

A la Première Commission aussi bien qu'à l'Assemblée générale, on a pu constater que le régime qui prévaut en Corée du Nord fait contraste avec celui de la Corée du Sud. M. Tsiang ignore tout de la situation en Corée du Nord, mais il se demande pourquoi, si les conditions y sont tellement idéales, les autorités en ont refusé l'entrée à la Commission? Si la situation y est vraiment tellement meilleure qu'en Corée du Sud, on ne peut qu'être surpris de ce que les autorités coréennes du Nord n'aient pas cru devoir accueillir les représentants d'une Commission internationale, qui auraient pu signaler au monde les grandes réalisations effectuées dans cette zone. Mais tel n'a pas été le cas, et l'on continue à ne pas savoir ce qui se passe en Corée du Nord.

La Commission a accompli sa tâche. Elle a contrôlé les élections et elle a affirmé que celles-ci exprimaient d'une façon valable la volonté du peuple coréen. Les représentants élus ont constitué une Assemblée nationale qui a établi un Gouvernement national de la Corée. Toutefois, la ligne de démarcation du 38^e parallèle continue d'exister. L'autorité de l'Assemblée nationale et du Gouvernement national n'est pas reconnue au nord de ce parallèle. La Commission n'a pu se rendre au delà de cette ligne de démarcation : aussi n'a-t-elle accompli que la moitié de sa tâche. Dans la résolution qu'elle a adoptée, la Première Commission engage l'Assemblée générale à achever cette noble tâche. Si l'Assemblée adopte la décision qui s'impose, 30 millions de Coréens lui en seront à jamais reconnaissants.

M. KISSELEV (République socialiste soviétique de Biélorussie) rappelle que c'est en 1947 que l'Assemblée générale, sous la pression de la délégation des États-Unis, a été saisie de la question de l'indépendance de la Corée et que la Commission temporaire des Nations Unies pour la Corée a été constituée.

La délégation de la RSS de Biélorussie a déjà souligné, l'an dernier, que la question de la Corée n'était qu'une partie du problème d'ensemble des règlements à intervenir après-guerre et devait, en conséquence, être résolue compte tenu des intérêts des grandes Puissances. Elle a également fait observer que ce problème n'était

of the General Assembly or of the United Nations as a whole. Nevertheless, the question had been included in the agenda of the second session of the General Assembly and, on the insistence of the United States delegation, on that of the present session.

In its conclusions, the so-called Temporary Commission on Korea had affirmed that during the preparatory period for the elections in South Korea democratic rights and freedoms, including freedom of the Press and association, had been observed. During the discussion, the delegations of Poland, the Ukrainian SSR, the Byelorussian SSR, Czechoslovakia and Yugoslavia had produced facts to prove that those statements were incorrect.

He touched on the conditions which had preceded the so-called elections in South Korea. According to an article published in the *China Weekly Review*, in September 1947, terrorism and large-scale arrests on the part of rightist elements in August that year had placed the parties of the left in a very difficult position. Not one of the leftist newspapers had been allowed to appear. Arrests of leftist personalities had increased throughout August; members of the Popular Front had also been arrested, as well as numbers of newspaper men, artists, etc.

On 4 October 1947, the *New York Herald Tribune* had stated that after the entry of the United States forces into Korea, the United States commander had declared that the Americans would control Korea through the medium of the Japanese. All kinds of terrorist methods had been used. The Americans had pursued their own policy in South Korea and the Moscow Agreement had not been observed.

The question had then been submitted to the United Nations; the Temporary Commission on Korea had been set up and a decision had been taken to carry out elections in South Korea. Preparations had been made to hold a separate election in that area. The masters of Wall Street had not attempted to introduce freedom there; they had pursued the same imperialist policies as Germany and Japan had pursued in that area. It was not by accident that the United States was interested in the United Nations Temporary Commission on Korea or that it had not withdrawn its forces from South Korea. United States policy was aimed at deceiving and misleading the Korean people. It was attempting to turn Korea into another American colony. The reactionary leaders of South Korea were carrying out the policy of the United States;

de la compétence ni de l'Assemblée générale ni de l'Organisation des Nations Unies; il n'en a pas moins été inscrit à l'ordre du jour de la deuxième session de l'Assemblée générale, puis de la présente session, sur les instances de la délégation des États-Unis.

La prétendue Commission temporaire pour la Corée affirme dans ses conclusions que, pendant la période préparatoire ayant précédé les élections en Corée du Sud, les droits et les libertés démocratiques ont été respectés, y compris la liberté de la presse et la liberté d'association. Mais les délégations de la Pologne, de la RSS d'Ukraine, de la RSS de Biélorussie, de la Tchécoslovaquie et de la Yougoslavie ont produit au cours de la discussion des faits qui établissent l'inexactitude de cette assertion.

M. Kisselev examine alors la situation qui a régné en Corée du Sud avant les prétendues élections. D'après un article de la *China Weekly Review*, de septembre 1947, le terrorisme et les arrestations en masse pratiqués par les éléments de droite au cours du mois d'août de cette même année ont mis les partis de gauche dans une position très difficile. Aucun de leurs journaux n'était autorisé à paraître. Les arrestations de personnalités de gauche se sont multipliées pendant tout le mois d'août; des membres du Front Populaire ont également été jetés en prison, ainsi qu'un grand nombre de journalistes, d'artistes, etc.

Le 4 octobre 1947, on lisait dans le *New-York Herald Tribune* qu'après l'entrée en Corée des troupes des États-Unis, leur commandant avait déclaré que les Américains exerceraient leur autorité sur la Corée par l'entremise des Japonais. Des procédés terroristes de toute espèce ont été employés. Les Américains ont poursuivi leur politique propre en Corée du Sud, et l'Accord de Moscou n'a pas été respecté.

C'est alors que la question fut soumise aux Nations Unies, que la Commission temporaire pour la Corée fut constituée et qu'il fut décidé que des élections auraient lieu en Corée du Sud. Des préparatifs furent faits pour organiser des élections séparées dans cette région. Mais loin d'essayer d'y introduire la liberté, les maîtres de Wall Street n'ont fait que reprendre dans ce pays la politique impérialiste qu'y pratiquaient naguère l'Allemagne et le Japon. Ce n'est pas par hasard que les États-Unis se sont intéressés à la Commission temporaire des Nations Unies pour la Corée et qu'ils n'ont pas retiré leurs troupes de la Corée du Sud. Leur politique vise à tromper, à égarer le peuple coréen; elle cherche à faire de la Corée une nouvelle colonie américaine. Les chefs réactionnaires de la Corée du Sud appliquent le programme politique des

without their help the United States would not be able to carry out its colonial plans there. Conditions were being prepared in South Korea which would bring the whole territory under the control of the United States. The whole activity which had led to the setting up of a separate government in South Korea had been carried out by means of false elections. It was well known that the Korean people desired the United States forces to withdraw.

Two policies existed in Korea — that of the USSR on the one hand, which aimed at liquidating the old reactionary elements, and that on the United States on the other, which aimed at crushing democracy and turning South Korea into a colony. The Korean people knew that when the United States talked of freedom and democracy, it was only thinking of enslaving the country. It was evident that Korea was to be used as a base against the USSR in the Far East. The people of South Korea found themselves in a very difficult position; the peasants were ground beneath the heel of the landowners; almost the whole harvest had been taken away from them, the majority were half-starved. Inflation and unemployment were making the lives of the working people very hard.

The United States administration was not interested in the recovery of Korean industry, nor with providing it with new materials and equipment. That was why there was so much unemployment. The Korean reactionary policy was crushing every kind of democratic movement in the country. According to the correspondent of the United Press, on 10 May 1948, the day of the elections, machine-guns had been set up on the roofs of many cities in South Korea to terrorize the opposition. The police had used their guns for the same purpose. Before the election there had been a house-to-house search for opposition elements. The streets had been patrolled by police cars, armed, equipped and manned by American policemen and volunteers. The Seoul correspondent of *France-Presse* had reported, on 10 May, that the careful control over all civic activities had turned the elections into a farce. The local Press had stated that the separate elections in South Korea had brought terror and violence. About 500 persons had been killed that day, and thousands of Korean patriots had been thrown into prison.

On the eve of the elections 60,000 armed policemen had been brought into the towns; an extremely tense military situation had been

États-Unis, qui, sans leur appui, ne seraient pas en mesure de réaliser leurs visées coloniales sur ce pays. Toutes dispositions ont été prises en Corée du Sud pour permettre au territoire tout entier de passer sous l'autorité des États-Unis. Tous les actes qui ont abouti à l'établissement d'un Gouvernement séparé en Corée du Sud, ont eu pour point de départ des élections irrégulières. Nul n'ignore qu'en fait, le peuple coréen souhaite le retrait des troupes américaines.

Deux politiques s'affrontent en Corée : celle de l'URSS, qui voudrait éliminer les vieux éléments réactionnaires, et celle des États-Unis, qui tend à étouffer la démocratie et à faire de la Corée du Sud une colonie. Le peuple coréen sait que les États-Unis, quand ils invoquent la liberté et la démocratie, ne songent en réalité qu'à asservir son pays. Il est évident que l'on veut transformer la Corée en base stratégique d'Extrême-Orient pour l'employer contre l'URSS. Le peuple de la Corée du Sud se trouve dans une situation critique : les paysans sont sous la botte des propriétaires fonciers, leurs récoltes leur sont presque entièrement enlevées, la plupart d'entre eux meurent presque de faim; l'inflation et le chômage, d'autre part, rendent la vie très dure aux ouvriers.

L'administration des États-Unis ne se préoccupe nullement du relèvement de l'industrie coréenne, à laquelle elle ne fournit ni matières de remplacement, ni équipement : c'est là la raison de la gravité du chômage qui sévit. La politique réactionnaire qui s'applique en Corée est en train d'y étouffer toute forme d'activité démocratique. Le correspondant de l'agence United Press a rapporté le 10 mai 1948, le jour même du vote, que dans de nombreuses villes de la Corée du Sud des mitrailleuses avaient été placées sur les toits pour terroriser l'opposition. A cette même fin, la police a fait usage de ses armes. Avant la date des élections, on a fait des perquisitions dans un grand nombre de maisons pour rechercher les membres de l'opposition. Des voitures de police, armées, équipées et montées par des agents et des volontaires américains, patrouillaient dans les rues. Le correspondant de l'agence France-Presse à Séoul a relaté le 10 mai que le contrôle minutieux qui s'exerçait sur toute activité civile avait transformé les élections en une véritable farce. La presse locale aussi a dit que les élections séparées en Corée du Sud avaient été accompagnées d'actes de terrorisme et de violence. Il y eut ce jour-là près de 500 tués et des milliers de patriotes coréens jetés en prison.

La veille des élections, 60.000 agents de police armés avaient été amenés dans les villes; et à Séoul une situation militaire très tendue

created at Seoul. American armed forces had found themselves everywhere in readiness. The popular movement against the falsified and separate elections in South Korea was on such a large scale that on the eve of the elections the American military command had been obliged to recognize that the position was very critical indeed — more critical than at any time since the beginning of the occupation.

Naturally enough, the representatives of nearly all South Korean political parties and important organizations had been arrested. A journalist who had been in Korea for twenty years wrote an article, published in *Far Eastern Survey* on 23 June 1948, in which he stated that the elections for the new National Assembly had deprived the majority of the people of the ability to express their minds. The forces in control monopolized all the facilities for influencing public opinion.

Furthermore, the Koreans who had previously served in the Japanese police were employed by the present authorities. Democratic organizations had been subjected to terror; the entire democratic Press had been muzzled; thousands of patriots were in gaol; thousands of leaders were forced to hide in the forests and mountains. Terrorist bands were looting and threatening the population.

The representative of China had said that the question was simple, but it was not quite so simple as he appeared to think. The Commission must have known that for two years not one democratic measure had been adopted. That had not been stated by the Commission, since to do so would not have been in the interest of the United States delegation, which issued the directives. The Commission knew that the people of South Korea were protesting against the elections.

In the Committee attention had been drawn to the fact that there was no legal recognition of human rights in South Korea, that the right of association did not exist, and that the police were functioning as an independent organization without responsibility. There was evidence of a definite relationship between the Japanese elements and the police in South Korea. The Commission had not taken those warnings into consideration, and had insisted that the elections should take place. The Commission had not taken into consideration the statements of the majority of the democratic parties in Korea. It had taken as its task the covering up of the

régnaît. Partout les troupes américaines étaient en état d'alerte. Dans la population, l'opposition était si générale contre ces élections irrégulières et séparées de la Corée du Sud qu'à la veille du scrutin, le Commandement militaire américain fut obligé de reconnaître que la situation était très critique, la plus critique même qu'on eût connue depuis le début de l'occupation.

Naturellement, les représentants de presque tous les partis politiques et organisations importantes de Corée méridionale furent arrêtés. Un journaliste, qui a passé vingt ans en Corée, dans un article publié par le *Far Eastern Survey* du 23 juin 1948, a déclaré que les élections à la nouvelle Assemblée nationale avaient été telles que la majeure partie de la population était privée de toute possibilité d'exprimer son opinion. Les forces qui dominaient le pays ont monopolisé tous les moyens d'influer sur l'opinion publique.

Ce n'est pas tout. Les Coréens qui avaient servi auparavant dans la police japonaise ont été engagés par les autorités en place. Des organisations démocratiques ont été soumises à un régime de terreur; toute la presse démocratique a dû cesser son activité; des milliers de patriotes sont en prison; des milliers de dirigeants sont contraints de se cacher dans les forêts et dans les montagnes. Des bandes de terroristes se livrent au pillage et épouvantent la population.

Le représentant de la Chine a dit que la question était simple, mais elle n'est pas aussi simple qu'elle lui paraît. La Commission doit bien savoir que pendant deux ans il n'a été pris aucune mesure démocratique. Si elle n'en a rien dit, c'est que cela n'aurait pas servi les intérêts de la délégation des États-Unis, d'où venaient les directives. La Commission savait que la population de la Corée du Sud protestait contre les élections.

L'attention de la Commission a été attirée sur le fait qu'en Corée méridionale les droits de l'homme n'étaient pas reconnus légalement, que le droit d'association n'existait pas et que la police opérait comme une formation indépendante et irresponsable. On a eu la preuve précise des relations existant entre les éléments japonais et la police de la Corée du Sud. Mais la Commission n'a pas tenu compte de ces avertissements et a insisté pour que les élections eussent lieu; elle a feint d'ignorer les déclarations de la majorité des partis démocratiques de la Corée. Elle a pris à tâche de masquer la politique coloniale des autorités militaires des États-

colonial policy of the United States military authorities, which certainly did not correspond to the interests of the Korean people.

Mr. Kiselev asked how it could be asserted that free elections had been carried out while terrorist conditions reigned in Korea, and why the Commission had not reported what was happening. All that was known came from other sources, for example from the United States Press. It was obvious that there were no relations between the Commission and the democratic elements in the country.

Turning to the draft resolution, Mr. Kiselev observed that the representatives of Poland and Czechoslovakia had already indicated that the conditions imposed by the Commission at the time of the elections, and the regulations which had been issued concerning the Press, made it impossible to say that freedom of association, freedom of expression and freedom of speech really existed. He challenged the representative of China to give any examples of the freedom of which he had spoken.

The second paragraph of the resolution mentioned freedom, but how could freedom be mentioned when a large proportion of the population of Korea had not participated in the elections? One or two groups had participated. The truth was that the elections had taken place in an atmosphere of terror under the control of military forces which had not yet been withdrawn.

Paragraph 3 of the resolution said that the occupying Powers should withdraw their forces from Korea as early as practicable. As was known from the Press, the USSR had already withdrawn its troops. Not only the Koreans, but people in all parts of the world, would like to know when the United States forces would be withdrawn.

Paragraph 4 proposed to re-establish the Temporary Commission on Korea. The delegation of the Byelorussian SSR opposed that measure. The Korean people should be given an opportunity of evolving its own policy and its own democratic government without any trusteeship, any help, or any military forces. The adoption of the resolution would be an insult to the Korean people. The delegation of the Byelorussian SSR would fully support the resolution submitted by the USSR, which sought to terminate the United Nations Temporary Commission on Korea.

The meeting rose at 2 a.m.

Unis, laquelle ne correspond certainement pas aux intérêts de la population coréenne.

M. Kisselev se demande comment on peut dire qu'il y ait eu des élections libres, alors que la terreur régnait en Corée; il s'étonne également que la Commission n'ait pas rapporté ce qui se passait. Tout ce qu'on a appris, on l'a eu d'autres sources, de la presse des États-Unis par exemple. Il est évident que la Commission n'a aucune relation avec les éléments démocratiques du pays.

Abordant le projet de résolution, M. Kisselev observe que les représentants de la Pologne et de la Tchécoslovaquie, parlant des conditions que la Commission avait fait régner au moment des élections, et des règlements qui avaient été publiés concernant la presse, ont dit déjà qu'il n'était pas possible de soutenir que la liberté d'association, la liberté d'expression et la liberté de parole existaient réellement. Il met au défi le représentant de la Chine de donner des exemples de la liberté dont il a parlé.

Le second paragraphe de la résolution parle de liberté, mais comment peut-on parler de liberté quand une grande proportion de la population de Corée n'a pas participé aux élections? Il n'y a qu'un ou deux groupes qui y ont pris part. La vérité est que les élections ont eu lieu dans une atmosphère de terreur, sous le contrôle de forces militaires qui n'ont pas encore été retirées.

Le paragraphe 3 de la résolution dit que les Puissances occupantes doivent retirer le plus tôt possible leurs forces de Corée. L'URSS, on le sait par la presse, a déjà retiré les siennes. Ce ne sont pas seulement les Coréens, mais toutes les populations du monde qui voudraient savoir quand les forces des États-Unis seront retirées.

Le paragraphe 4 propose de rétablir la Commission pour la Corée. La délégation de Biélorussie s'élève contre cette mesure. Il faut donner au peuple coréen la possibilité d'élaborer lui-même sa politique et d'instituer un Gouvernement démocratique, sans aucune tutelle, sans aucune aide, sans la présence d'aucune force militaire. L'adoption de la résolution serait une insulte au peuple coréen. La délégation de la RSS de Biélorussie donnera son plein appui à la résolution présentée par l'URSS, qui demande que la Commission temporaire des Nations Unies pour la Corée cesse son activité.

La séance est levée à 2 heures.